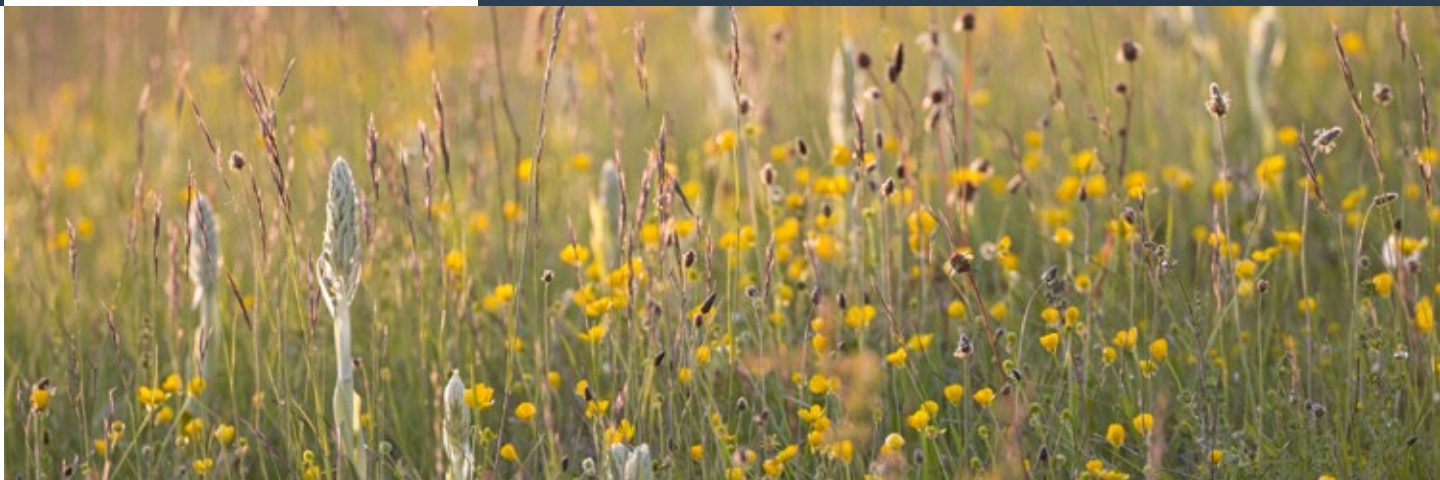




CONSERVATOIRES
BOTANIQUES NATIONAUX

PRAIRIES NATURELLES

19 PROPOSITIONS PRENANT EN COMPTE LEUR MAINTIEN ET LEUR
RESTAURATION PAR L'ÉLEVAGE HERBAGER EN FRANCE HEXAGONALE



Sous la coordination de :



Avec l'appui de :



RÉDACTION

Coordination scientifique et technique,

J. MILLET et S. MARTIN-BLANGY
OFB-Direction recherche et appui scientifique

M. MANGEAT (CBN de Bourgogne Franche-Comté)
et L. MONLYADE (CBN du Massif central)

Contributions (Réseau des Conservatoires botaniques nationaux - groupe de travail Prairies)

L. MONLYADE & P.-M. LE HENAFF (CBN du Massif central),
M. MANGEAT & G. CAUSSE (CBN de Bourgogne Franche-Comté),
M. BURST (CBN Méditerranéen), E. LAURENT &
S. MAGNANON (CBN de Brest), S. ABDULHAK & S. HUC
(CBN Alpin), W. GELEZ & E. CATTEAU (CBN des Hauts-de-France),
N. ROBOUAM & S. FILOCHE (CBN du Bassin parisien),
N. STEINMETZ (CB Alsace-Lorraine), R. BISSOT
(CBN Sud-Atlantique), A. LEBOURG & C. ZAMBETTAKIS
(CBN de Normandie), F. PRUD'HOMME (CBN de Pyrénées et
Midi-Pyrénées), I. QUIQUEREZ (CBN de Corse).

CONCEPTION GRAPHIQUE

S. PERERA / CBN Massif central.

PHOTOGRAPHIES

Couverture : P. MASSIT / OFB et S. PERERA (recto) ;
S. LAMY / OFB (verso).

Intérieur : S. ABDULAK / CBN Alpin (p. 53) ; A. CHEMINAL /
CBN Bourgogne-Franche-Comté (p. 42) ; P. DEBAY / CBN
Alpin (p. 30) ; S. LAMY / OFB (p. 61) ; P.-M. LE HENAFF /
CBN Massif central (p. 4, 11, 45, 48) ; P. MASSIT / OFB (p. 6) ;
S. PERERA / CBN Massif central (p. 14, 21, 26, 38, 41, 62, 64).

DIFFUSION

Septembre 2026 - Tous droits réservés.
© Fédération des Conservatoires botaniques nationaux.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE À UTILISER

MILLET J., MANGEAT M., MARTIN-BLANGY S.,
MONLYADE L., coord., 2026. *Prairies naturelles -
19 propositions prenant en compte leur maintien et leur
restauration par l'élevage herbager en France hexagonale.*
OFB & réseau des CBN. 65 p.

REMERCIEMENTS

Aux contributeurs des structures et réseaux partenaires
qui ont été sollicités à l'occasion des consultations et
concertations locales dans une perspective de co-
construction :

- Réseau des Parcs nationaux : Cèvennes, Écrins, Forêts,
Vanoise ;
- Réseau des Parcs naturels régionaux (PNR) : Fédération
des PNR de France, Ardennes, Armorique, Aubrac, Ballons
des Vosges, Brière, Causses du Quercy, Forêt d'Orient,
Golfe du Morbihan, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Lorraine,
Marais du Cotentin et du Bessin, Millevaches, Montagne
de Reims, Morvan, Pyrénées Ariégeoises, Queyras,
Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude, Verdon, Volcans
d'Auvergne, Vosges du Nord ;
- Réseau des Conservatoires d'espaces naturels (CEN) :
Fédération des CEN, Alsace, Auvergne, Bourgogne,
Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine,
Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Rhône-
Alpes ;
- Institut national pour l'agriculture, l'alimentation et
l'environnement (INRAE) ;
- Ligue de protection des oiseaux (LPO) : siège et
délégations Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Limousin
et Poitou-Charentes ;
- Réseau des chambres d'agriculture : Chambres
d'agriculture France ; chambres régionales Bourgogne-
Franche-Comté, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine,
Occitanie, Pays de la Loire et chambres départementales
Alsace, Aude, Aveyron, Doubs-Territoire de Belfort, Gers,
Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Haute-Saône, Loire-
Atlantique, Vosges ;
- Agences de l'eau Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Seine-
Normandie ;
- Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Forêt (DRAAF) Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-
Aquitaine ;
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté,
Bretagne, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine ;
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
(DDTM) : Charente-Maritime, Gironde, Mayenne, Morbihan ;
- ADASEA du Gers et d'Occitanie, Bio Grand-Est, Bretagne Vivante,
Communauté de communes de Belle-Île-en-mer, CPIE
Bresse Jurassienne, Établissement public du Marais
Poitevin (EPMP), Fonds Mondial pour la Nature France
(WWF France), Forum des marais atlantiques (FMA),
Institut de l'élevage (Idele), Laboratoire agronomie et
environnement (Université de Lorraine), Laboratoire
Chrono-Environnement (Université Marie et Louis
Pasteur de Besançon), membres du Cluster Herbe du
Massif central animé par le Service interdépartemental
pour l'animation du Massif central (SIDAM), membres du
collectif Milieux Ouverts Herbacés animé par l'association
Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC), réseau Paysans
de Nature, réseau associatif ODONAT Grand Est, Société
d'Histoire Naturelle d'Autun, Syndicat de bassin de l'Elorn.

PRAIRIES NATURELLES

19 PROPOSITIONS PRENANT EN COMPTE LEUR MAINTIEN ET LEUR
RESTAURATION PAR L'ÉLEVAGE HERBAGER EN FRANCE HEXAGONALE

A wide-angle photograph of a lush meadow filled with various wildflowers, including yellow buttercups, purple clovers, and white daisies. The field stretches towards a range of rolling hills in the background under a dramatic, cloudy sky. The text 'PRÉAM-BULE' is overlaid in large, white, bold, sans-serif capital letters across the center of the image.

PRÉAM- BULE

PRÉAMBULE

Préoccupé par le fait que les prairies tempérées anciennes soient menacées, le Congrès mondial de l'UICN a adopté en 2025, une motion relative à la "Protection et restauration des prairies naturelles diversifiées".

En France, un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) portant sur la "Prise en compte des prairies permanentes dans le cadre de la politique agricole commune (PAC)"¹ a été publié en mars 2025. Il développe sept recommandations dont l'une vise à « **mettre en place un « plan prairies » ambitieux, comportant, outre un dispositif d'aide en faveur des prairies au sein de la PAC, des actions de formation, de vulgarisation de la recherche-développement, foncières, d'accompagnement des agriculteurs et de portage territorial** ».

Afin de soutenir l'élaboration d'un plan prairies, qui permette le maintien et la restauration des prairies naturelles par l'élevage herbager, nous proposons un ensemble d'actions visant à relever plusieurs défis :

- *sauvegarder l'élevage herbager et le foncier prairial ;*
- *conserver la biodiversité des prairies naturelles ;*
- *préserver et renforcer les fonctionnalités associées aux sols prairiaux ;*
- *rémunérer à sa juste valeur la multifonctionnalité des prairies naturelles et valoriser les produits qui en sont issus ;*
- *accompagner les éleveurs dans un contexte de changement global ;*
- *améliorer la connaissance pour mieux accompagner les filières et éclairer les politiques publiques ;*
- *renforcer l'enseignement agricole et former les acteurs agricoles et non agricoles ;*
- *mobiliser les acteurs et communiquer.*

Ce document est organisé en deux parties.

Une **première partie « Pourquoi maintenir et restaurer les prairies naturelles »** expose les raisons de leur déclin et les enjeux, pour la biodiversité et les fonctions écologiques, de la conservation des prairies naturelles.

Une **deuxième partie présente six axes d'actions**. Pour faciliter sa compréhension, le lecteur pourra se reporter au glossaire qui définit certains des termes techniques utilisés dans le document.

Ces propositions font suite à un **séminaire national coorganisé par l'OFB, les CBN et INRAE en octobre 2021**. Elles constituent une revue des actions nécessaires à mettre en œuvre à l'échelle nationale. Chaque territoire s'appropriera les actions pour les décliner à son échelle en tenant compte du contexte, des savoir-faire des filières et des groupements d'agriculteurs et des connaissances acquises par les acteurs. La mise en œuvre des actions est l'affaire de tous : éleveurs, organisations professionnelles agricoles, filières agricoles amont et aval, acteurs de la formation et de la recherche, services de l'État, collectivités, établissements publics, associations, gestionnaires et nombreux réseaux d'acteurs. La déclinaison régionale des actions pourrait faire l'objet d'échanges dans le cadre des comités régionaux de la biodiversité ■

¹ Dumez J., Isabelle V., Lobjoit Y. (2025). *Prise en compte des prairies permanentes dans le cadre de la politique agricole commune (PAC)*. Rapport n° 24092-P. CGAAER. <https://agriculture.gouv.fr/prise-en-compte-des-prairies-permanentes-dans-le-cadre-de-la-politique-agricole-commune-pac>

GLOSSAIRE

Artificialisation des sols : définie dans l'article 192 de la loi Climat et résilience comme «*l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage*».

Biotope : milieu de vie délimité géographiquement dans lequel les conditions écologiques (température, humidité, etc.) sont homogènes. Les interactions entre un biotope et la biocénose (êtres vivants qui y résident) forment un écosystème. Deux approches complémentaires permettent d'apprécier la biodiversité d'un écosystème : la diversité spécifique et la diversité fonctionnelle.

Composition floristique (ou richesse floristique) : liste des espèces végétales présentes dans un biotope.

Diversité spécifique : indice caractérisant la richesse spécifique (nombre d'espèces) et l'abondance des espèces présentes dans un biotope.

Diversité fonctionnelle : peut être définie comme la diversité des traits fonctionnels des espèces qui composent l'écosystème. Elle correspond aux capacités de réponse d'un écosystème à des perturbations exogènes. Plus la diversité fonctionnelle est grande, plus il y a de chances que certaines espèces réagissent bien à une altération de l'environnement, donc plus l'écosystème est stable (ou résilient).

Élevage herbager : correspond à un élevage de ruminants (lait ou viande) dont l'alimentation est principalement issue de prairies permanentes, en particulier de prairies naturelles, qui sont pâturées et fauchées.

État de conservation : il est évalué dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore. Cette directive vise le maintien et l'amélioration de l'état des habitats d'intérêt communautaire (HIC), afin de garantir leur pérennité à long terme. L'état de conservation d'un habitat s'appuie sur l'évaluation des quatre paramètres : son aire de répartition, sa surface, sa structure et ses fonctions, ses perspectives futures.

Fonctions écologiques : sont définies comme les processus biologiques qui permettent le fonctionnement et le maintien des écosystèmes. Les fonctions écologiques associées aux prairies naturelles sont nombreuses (ex : minéralisation des matières organiques, pollinisation, etc.), on parle de **multifonctionnalité**. Les fonctions écologiques sont le support à des **services écosystémiques** rendus aux sociétés humaines (par exemples : la production de fourrages, la limitation de l'érosion, le stockage de carbone, etc.).

Habitat (ou élément) semi-naturel : milieu créé et/ou entretenu par les activités humaines qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce ou d'un groupe d'espèces animales ou végétales. Les habitats semi-naturels (haies, fossés, murets et prairies) jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité et dans le fonctionnement des écosystèmes agricoles (ou agroécosystèmes).

QU'ENTEND T-ON PAR "PRAIRIE" ?

Prairies temporaires : elles sont constituées par un semis d'espèces fourragères sélectionnées pour leur productivité ou leur qualité nutritionnelle. Elles entrent dans le système de rotation des cultures. Elles peuvent être monospécifiques ou bien constituées à partir de mélanges de graminées fourragères avec ou sans légumineuses. Elles sont fauchées ou pâturées. Leurs diversités spécifique et fonctionnelle sont souvent faibles, mais elles sont généralement très productives et contribuent à la performance des exploitations agricoles. Dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), ces prairies sont dites temporaires jusqu'à leur cinquième année d'exploitation, au-delà elles rentrent dans la catégorie des prairies permanentes.

Prairies permanentes : c'est une définition utilisée dans le cadre de la PAC. Elles correspondent à des **surfaces toujours en herbe** (STH) dans laquelle l'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées prédominent depuis cinq années révolues ou plus (code télépac PPH). À la différence des prairies temporaires, elles n'entrent pas dans le système de rotation des cultures. Toute prairie temporaire qui est restée une surface en herbe (même si elle a été entre temps labourée et réensemencée), devient prairie permanente au bout de cinq ans révolus. Cette définition ne renvoie à aucune caractéristique écologique. Ainsi, dans la statistique agricole, les prairies permanentes comprennent : les surfaces toujours en herbe productives, incluant les prairies naturelles, celles semées depuis plus de cinq ans et les surfaces en herbe peu productives tels que les parcours, dont les pelouses et les landes, et les alpages.

Prairies naturelles : elles correspondent à des surfaces toujours en herbe productives qui sont dominées par des espèces herbacées d'origine sauvage et de grandes tailles (par opposition aux pelouses) dans lesquelles les espèces ligneuses sont (quasi-) absentes (par opposition aux landes). Elles sont, en général, spontanées, issues de déforestations anciennes et maintenues en prairies depuis des décennies voire des siècles par l'élevage. Leurs compositions floristiques et leurs diversités spécifique et fonctionnelle, façonnées par les pratiques agricoles, sont souvent élevées et à l'origine de nombreux services écosystémiques. Elles portent des enjeux de

conservation importants. Elles sont parfois décrites sous le terme de **prairies semi-naturelles** ou **prairies à flore diversifiée**. Elles font partie des éléments semi-naturels des paysages agricoles.

Prairies patrimoniales : c'est une qualification utilisée en écologie pour désigner des prairies qui comportent un patrimoine floristique ou faunistique à enjeu. Il s'agit par d'exemple d'espèces protégées ou d'un cortège floristique très spécialisé. Cette dénomination s'appuie notamment sur la directive européenne Habitats-Faune-Flore (DHFF) qui liste les types de prairies dont la conservation à l'échelle européenne est jugée importante (habitat d'intérêt communautaire ; HIC) et dont la présence a justifié la désignation de sites Natura 2000. Cette sélection se base en partie sur la classification phytosociologique¹. Les prairies fauchées mésotrophes des *Arrhenatheretea elatioris* et les prairies marécageuses du *Molinion caeruleae* et du *Juncion acutiflori* sont d'intérêt communautaire. Les prairies humides fauchées ou pâturées des *Agrostietea stoloniferae* ne sont majoritairement pas d'intérêt communautaire. Elles sont toutefois caractéristiques de zones humides et d'intérêt patrimonial régional. Les prairies pâturées mésophiles n'ont pas été jugées d'intérêt communautaire mais certaines qui sont pâturées de manière extensive sont d'intérêt patrimonial régional.

Prairies sensibles : c'est une qualification utilisée dans le cadre de la PAC. Il s'agit de prairies permanentes faisant partie des zones Natura 2000 et désignées comme écologiquement sensibles au titre des règles des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE9). Ces surfaces doivent être maintenues : leur labour et/ou leur conversion vers une autre catégorie de surface ou en une surface non agricole ne sont pas autorisés sous peine d'une réfaction au titre des aides de la PAC et d'une obligation de réimplantation (prairies dites de compensation). Seul un travail du sol dans le but de restaurer le couvert de la prairie sensible peut être réalisé. Depuis 2024, des dérogations sont possibles en cas de lutte contre une espèce nuisible et invasive qui ravage les surfaces agricoles ou en cas d'impact du dérèglement climatique comme la sécheresse.

¹ la phytosociologie est la discipline qui étudie et classe les groupements végétaux

A photograph of a lush meadow filled with tall green grass, numerous purple thistles, and clusters of small blue flowers. In the background, a dense line of green trees stands against a clear, bright blue sky. The overall scene is a healthy, natural grassland.

SOM- MAIRE

SOMMAIRE

GLOSSAIRE

6

CHIFFRES CLÉS

10

INTRODUCTION

12

PARTIE 1

POURQUOI MAINTENIR ET RESTAURER LES PRAIRIES NATURELLES ?

16

Les prairies naturelles au cœur des transitions 17

Les prairies en déclin 19

De multiples défis à relever 25

PARTIE 2

LES 6 AXES D'ACTION

32

AXE 1 - Promouvoir la planification territoriale et les outils pour la préservation du foncier et du patrimoine naturel des prairies

34

Action 1.1. - Œuvrer pour une meilleure prise en compte des prairies naturelles dans la planification territoriale 35

Action 1.2. - Identifier et déployer les mesures et outils mobilisables pour la préservation du patrimoine prairial 37

Action 1.3. - Sécuriser le foncier et valoriser économiquement les prairies naturelles dans le cadre de l'installation et de la transmission des élevages herbagers 38

Action 1.4. - Accompagner les acteurs dans les aires protégées 39

AXE 2 - Valoriser la multifonctionnalité des prairies naturelles et sa rémunération

40

Action 2.1. - Renforcer les mesures de soutien aux prairies naturelles dans la Politique agricole commune et le Plan stratégique national français. 41

Action 2.2. - Renforcer la prise en compte de la biodiversité prairiale dans les signes de la qualité et de l'origine (SIQO) et les filières de commercialisation 42

AXE 3 - Mettre en place un observatoire national des prairies naturelles

44

Action 3.1. - Assurer un suivi cartographique des prairies naturelles 45

Action 3.2. - Mettre en place un suivi temporel d'évolution des prairies naturelles sous l'influence du climat et des pratiques de gestion 46

Action 3.3. - Évaluer l'état de conservation des habitats prairiaux d'intérêt communautaire 49

AXE 4 - Accompagner les éleveurs et renforcer la formation

50

Action 4.1. - Développer et déployer, en lien avec les organisations professionnelles agricoles, les outils pour un accompagnement des éleveurs 51

Action 4.2. - Développer des outils d'aide à la réhabilitation et la restauration de prairies naturelles 54

Action 4.3. - Œuvrer pour un renforcement de l'enseignement agricole sur la gestion agroécologique des prairies 56

Action 4.4. - Partager les connaissances sur les prairies naturelles auprès des techniciens et exploitants agricoles 57

Action 4.5. - Sensibiliser et former les élus et les techniciens des collectivités aux enjeux de préservation des prairies naturelles 59

Action 4.6. - Former les agents des établissements publics et des ministères pour faciliter le dialogue avec les organisations professionnelles agricoles 59

AXE 5 - Mobiliser les acteurs et le public en faveur du maintien des prairies naturelles

60

Action 5.1. - Mobiliser les acteurs dans le cadre du Concours général agricole des pratiques agroécologiques « Prairies & Parcours » 61

Action 5.2. - Produire des supports de communication et de sensibilisation 62

AXE 6 - Structurer l'animation des actions en faveur des prairies naturelles

64

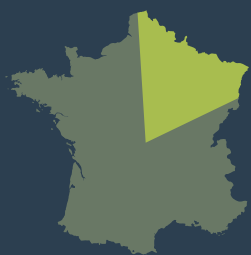
Action 6.1. - Développer la gouvernance nationale 65

Action 6.2. - Constituer et renforcer les collectifs territoriaux et leur gouvernance 65

LISTE DES RÉFÉRENCES

67

LES PRAIRIES EN CHIFFRES



19%

**DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN
OCCUPÉ PAR DES PRAIRIES
PERMANENTES**

(soit 37 % de la surface agricole utile)

30 000

**EXPLOITATIONS AGRICOLES DONT
LA SURFACE AGRICOLE UTILE EST
DOMINÉE PAR LES PRAIRIES**



1/3

**DES SURFACES DE
PRAIRIES PERMANENTES
ONT DISPARU ENTRE 1970
ET 2020**



500 - 1200 KG

CARBONE/HA/AN STOCKÉS PAR LES PRAIRIES

selon les modalités de gestion



55 271 Ha

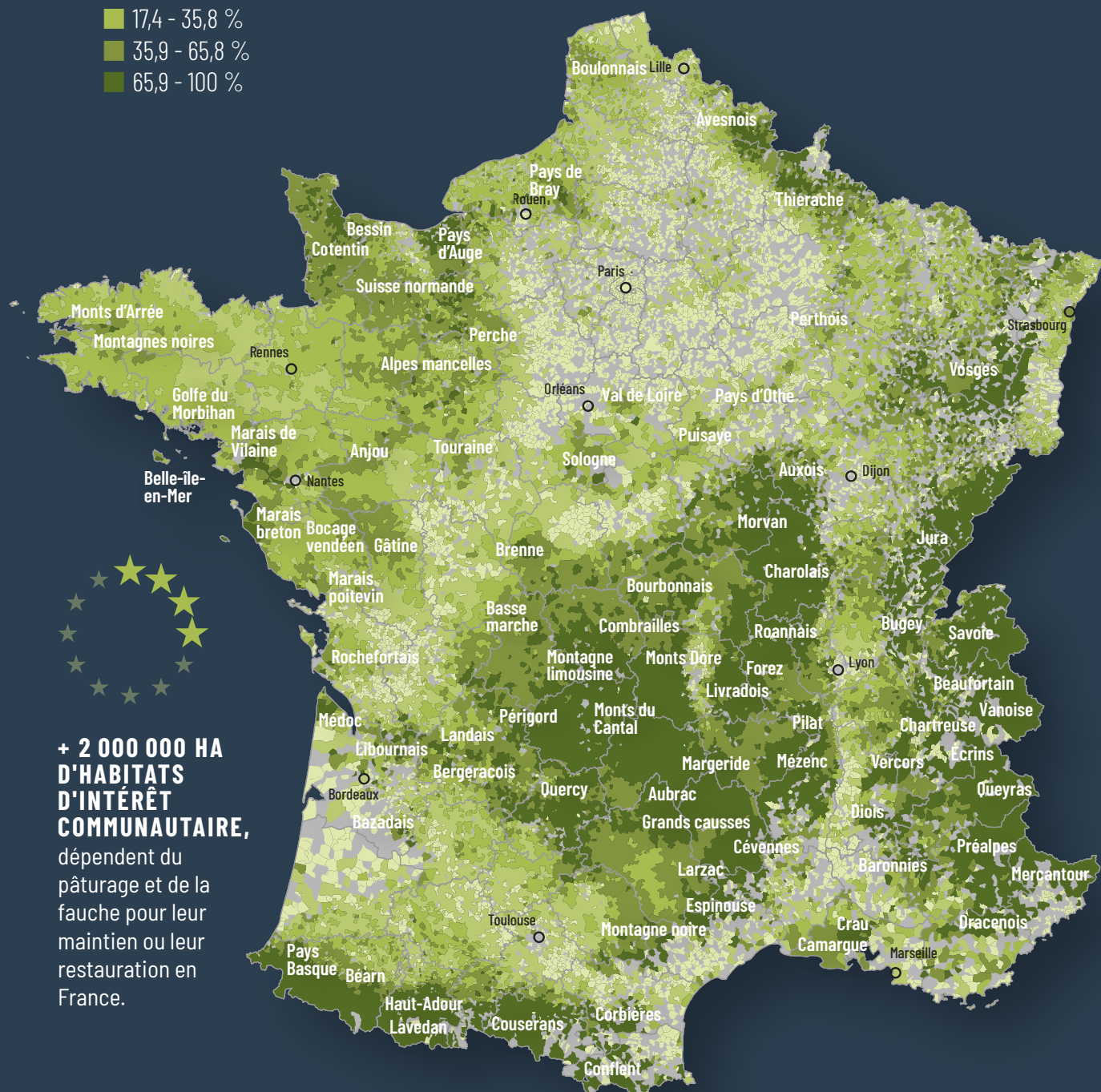
**DE PRAIRIES ONT ÉTÉ PERDUS
ENTRE 1990 ET 2018 PAR
ARTIFICIALISATION,**

soit près de la moitié des surfaces
naturelles artificialisées sur cette période !

Part des prairies permanentes dans la superficie agricole utilisée (SAU) par commune dans l'Hexagone, en 2020 d'après Agreste - Recensement agricole et IGN Admin Express 2020
© FCBN 2026.

ENTRE 2018 ET 2023, LES SURFACES DE PRAIRIES PERMANENTES SE SONT RÉDUITES ENTRE 2 ET 7% EN NORMANDIE, BRETAGNE, PAYS-DE-LA-LOIRE, GRAND-EST ET HAUTS-DE-FRANCE...

- 0 - 4,4 %
- 4,5 - 17,3 %
- 17,4 - 35,8 %
- 35,9 - 65,8 %
- 65,9 - 100 %



+ 2 000 000 HA D'HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, dépendent du pâturage et de la fauche pour leur maintien ou leur restauration en France.



INTRO- DUC- TION

LES PRAIRIES EN FRANCE HEXAGONALE

Les prairies sont un élément constitutif majeur des paysages ruraux, en particulier des territoires de bocage et de montagne. Leur présence façonne de nombreux paysages qui reposent sur l'histoire des terroirs et les savoir-faire paysans en matière de gestion des éléments semi-naturels (prairies, haies, bosquets, etc.). L'attractivité des territoires, notamment touristique, est intimement liée à la nature des paysages. Certains territoires peuvent bénéficier d'une reconnaissance au patrimoine mondial de l'Unesco : « Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen ».

Les prairies permanentes* représentent 19 % du territoire de France hexagonale, soit 37 % de la surface agricole utile (SAU) française (Agreste, 2025). Leurs surfaces se sont fortement réduites dans la plupart des territoires. **Près d'un tiers des surfaces de prairies permanentes ont disparu entre 1970 et 2020 (Agreste, 2022).** Depuis 2020, cette surface se stabilise avec environ 12,7 millions d'ha de prairies permanentes à l'échelle nationale, mais avec de fortes disparités dans les tendances régionales (CGAAER, 2025). En l'absence de dispositif spécifique de suivi des prairies naturelles*, on ne dispose pas de chiffres précis sur leur évolution.

Dans les territoires, cette évolution va de pair avec le déclin de l'élevage, en raison notamment de la faiblesse des revenus et des contraintes de travail. Depuis le recensement de 1979, on enregistre un recul global d'un million d'unités gros bovin tous les dix ans ainsi qu'une diminution de la part de la surface agricole qui leur est consacrée. Ce recul est prononcé dans les zones de polyculture-élevage où il est possible de labourer les sols agricoles pour des productions autres que des fourrages et de l'élevage. Il est moins marqué dans les zones de montagne-piémont où les alternatives à l'herbe sont plus limitées mais où des phénomènes de mécanisation ou au contraire de déprise et d'enfrichement y sont observés.

Les prairies permanentes font l'objet d'attention de la part des politiques publiques. Elles sont ciblées dans le tableau de bord de la planification écologique paru en juillet 2023 et sont évoquées en 2025, dans un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). **Le maintien et la restauration des prairies permanentes sont aussi l'objet d'une mesure (n°24) dans la stratégie nationale biodiversité 2030.**

* voir définitions pages précédentes.

LES PRAIRIES NATURELLES

Les prairies naturelles sont essentiellement présentes dans les zones de reliefs, moyenne ou haute montagne (étages collinéens et montagnards), où dominent prairies de fauche et prairies pâturées, mais elles sont aussi présentes dans les zones herbagères de plaine, dans les zones humides, dans les bocages et dans les zones mixtes de culture et d'élevage laitiers ou allaitants. **Cette variété de contextes pédoclimatiques combinée à une diversité de pratiques agricoles, a donné naissance à de nombreux types de prairies naturelles. Il est admis que les prairies naturelles font partie des écosystèmes terrestres les plus diversifiés de la planète.**

Parmi la diversité des types de prairies, les prairies naturelles, qu'elles soient pâturées ou fauchées, présentent de nombreux atouts pour les systèmes agricoles et plus globalement pour la société, le climat et la biodiversité. Elles produisent du **fourrage** à disposition de l'éleveur et assurent un refuge pour les **espèces auxiliaires** qui contribuent à la régulation des prédateurs des cultures avoisinantes. Elles sont peu consommatrices de produits phytopharmaceutiques et, dans un contexte paysager favorable aux auxiliaires des cultures, elles peuvent contribuer à en limiter l'usage sur les cultures. Elles renferment une **riche diversité floristique et faunistique** et favorisent ainsi des fonctions écologiques : de **pollinisation**, de **régulation du régime des eaux** (en particulier les prairies humides), de **vie des sols** et de **limitation de leur érosion** ainsi que de **stockage de carbone**.

La répartition et l'évolution des prairies naturelles est mal connue. Cette répartition a été approchée par des travaux de modélisation. Une cartographie de la répartition des prairies naturelles en France hexagonale a été produite à partir de données calibrées sur des inventaires en zones Natura 2000 (figure 1). Le programme de cartographie nationale des habitats (CarHab) produit également une modélisation cartographique des prairies.

Par ailleurs, des études montrent que l'état de conservation des prairies naturelles se dégrade, ce qui a un impact négatif sur la biodiversité et les fonctions écologiques qui sont le support des services écosystémiques. **La politique agricole ne parvient pas à inverser la tendance de dégradation des prairies naturelles dans de nombreux territoires.**

Du fait de leur multifonctionnalité, les politiques publiques s'intéressent à leur rôle pour la préservation de la biodiversité et pour l'atténuation des changements climatiques. Une motion a été adoptée au Congrès mondial de l'UICN en 2025. Elles sont également des écosystèmes ciblés par le règlement européen sur la restauration de la nature adopté en 2024.

Le maintien et la restauration des prairies naturelles par l'élevage herbager s'inscrivent pleinement dans la nécessité d'accélérer la transition agroécologique et la transition climatique. C'est pourquoi, les CBN et l'OFB soumettent à l'ensemble des partenaires ces propositions d'actions pour le maintien et la restauration des prairies naturelles par l'élevage herbager en France hexagonale.

Les propositions ci-dessous ont fait l'objet de réunions de concertation au niveau national et dans les territoires, sous le pilotage des CBN, en y associant les représentants de l'État, d'institutions, d'organisations professionnelles agricoles et d'associations naturalistes ■

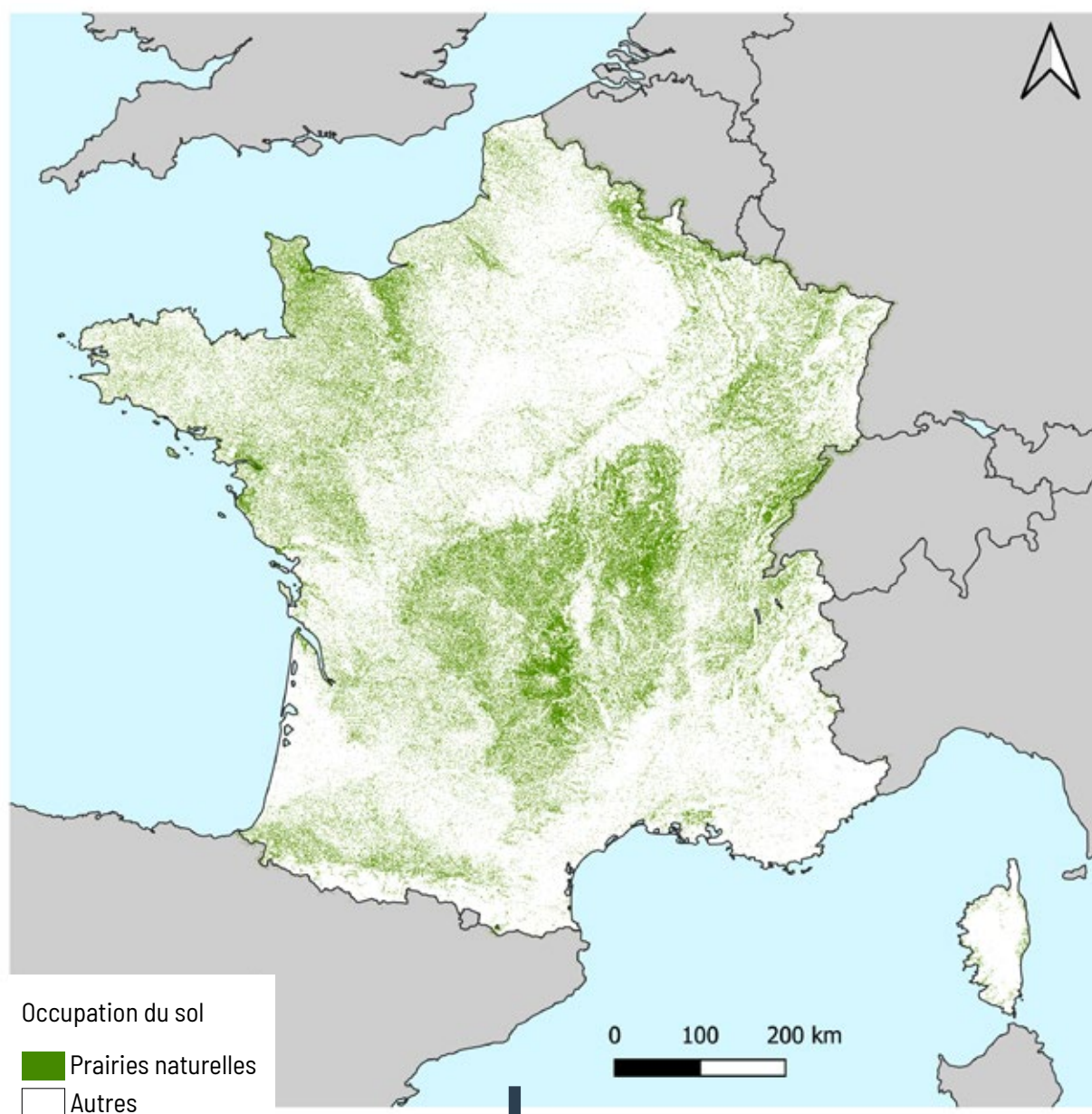


Figure 1 : cartographie modélisée de la répartition des prairies naturelles en France hexagonale (adapté de Panhelleux *et al.*, 2023)

PARTIE 1

**POURQUOI MAINTENIR ET RESTAURER
LES PRAIRIES NATURELLES ?**

LES PRAIRIES NATURELLES AU CŒUR DES TRANSITIONS

La multifonctionnalité des prairies naturelles les place à la croisée d'enjeux de transitions agronomiques, écologiques (ou encore agroécologiques), climatiques, sanitaires et énergétiques.

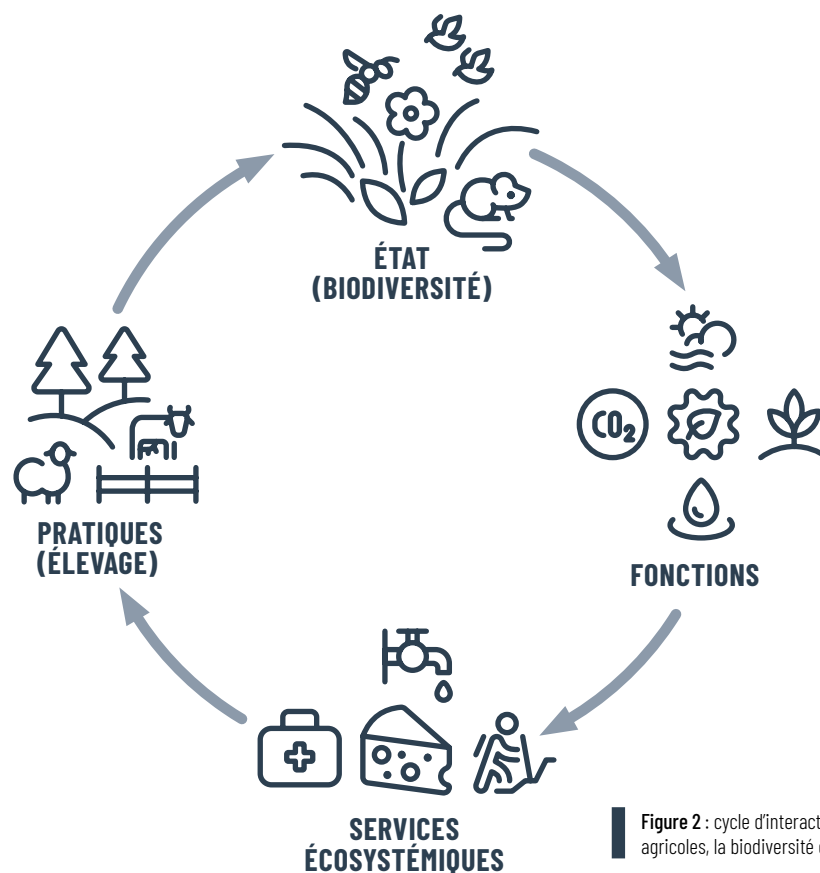


Figure 2 : cycle d'interactions entre les pratiques agricoles, la biodiversité et les services écosystémiques

Parmi les nombreuses fonctions écologiques et les différents services écosystémiques rendus par les prairies naturelles, il faut citer :

1. Des services liés à la production agricole

- la **production** de **fourrages**, sources d'énergie, de protéines et de plantes aux vertus médicinales pour les élevages de ruminants, et de là, la fourniture de produits animaux à qualités nutritionnelle et organoleptique élevées (bon rapport omega 6 / omega 3, faible teneur en acides gras saturés, richesse en antioxydants, teneur élevée en micronutriments) ;
- la **production** de plantes aromatiques et médicinales et le soutien aux filières basées sur la **cueillette** ainsi qu'à la production **apicole** ;
- les bénéfices tirés de la présence des **auxiliaires des cultures** (pollinisateurs et prédateurs des ravageurs), associés à des retombées positives sur les rendements des cultures avoisinantes dans un contexte paysager favorable (ex. bocage).

2. Des services environnementaux

- la régulation du **cycle de l'eau** par une meilleure infiltration de l'eau, ce qui favorise la recharge des nappes, et limite les risques d'inondation ;
- la régulation de la **qualité de l'eau** par l'atténuation des risques d'entraînement d'intrants agricoles vers les hydrosystèmes ;
- le bon **fonctionnement des sols**, les prairies naturelles se caractérisent par l'accumulation de la matière organique dans les sols et par une forte macroporosité en lien avec une abondante macrofaune ; elles freinent l'érosion des sols en diminuant les écoulements de surface ;
- la fixation et le **stockage du carbone** dans les sols et la limitation des émissions en N₂O qui permettent d'atténuer les effets des changements climatiques ;
- la fourniture d'**habitats** et de **ressources** pour de nombreuses espèces animales et végétales, qui favorisent la préservation d'une riche **biodiversité ordinaire et patrimoniale**.

3. Des services culturels

- la fourniture de **services culturels** associés à la chasse, au tourisme ou encore à l'art ;
- la contribution à la **valeur paysagère et patrimoniale** d'un territoire.

De ce fait, les prairies naturelles sont un maillon majeur de certains scénarios de transition agroécologique. Ainsi, le programme Tyfa (*ten years for agroecology*) propose une évolution de l'agriculture à grande échelle basée sur des systèmes de polyculture-élevage où la production d'azote organique par des ruminants valorisant des prairies naturelles permet de limiter le recours aux engrais minéraux. Les émissions d'azote (N₂O) par les sols (essentiellement engrais minéraux) représentent environ 50 % de la contribution de l'agriculture au changement climatique. Le scénario Afterres 2050 vise à conserver les prairies naturelles, réservoirs de biodiversité. Le scénario prévoit l'interdiction du labour de ces prairies, il cherche à maintenir voire à augmenter leur valeur écologique, paysagère et sociale.

En 2009, une estimation de la valeur de services culturels et de régulation rendus par les prairies permanentes en France², l'évalue à 600 €/ha/an dont 160 à 320 € pour le stockage de carbone, 90 € pour la qualité de l'eau et 60 à 80 € pour la pollinisation. Une méta-analyse réalisée en 2022³ à une échelle globale avance même un ordre de grandeur de 4 000 €/ha/an.

² Chevassus-Au-Louis B., Salles J.-M., Pujol J.-L., Bielsa S., Martin G. et al. (2009). *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes : contribution à la décision publique*. [Rapport Technique] Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. 2009, 400 p. <https://hal.science/hal-01193588v1>

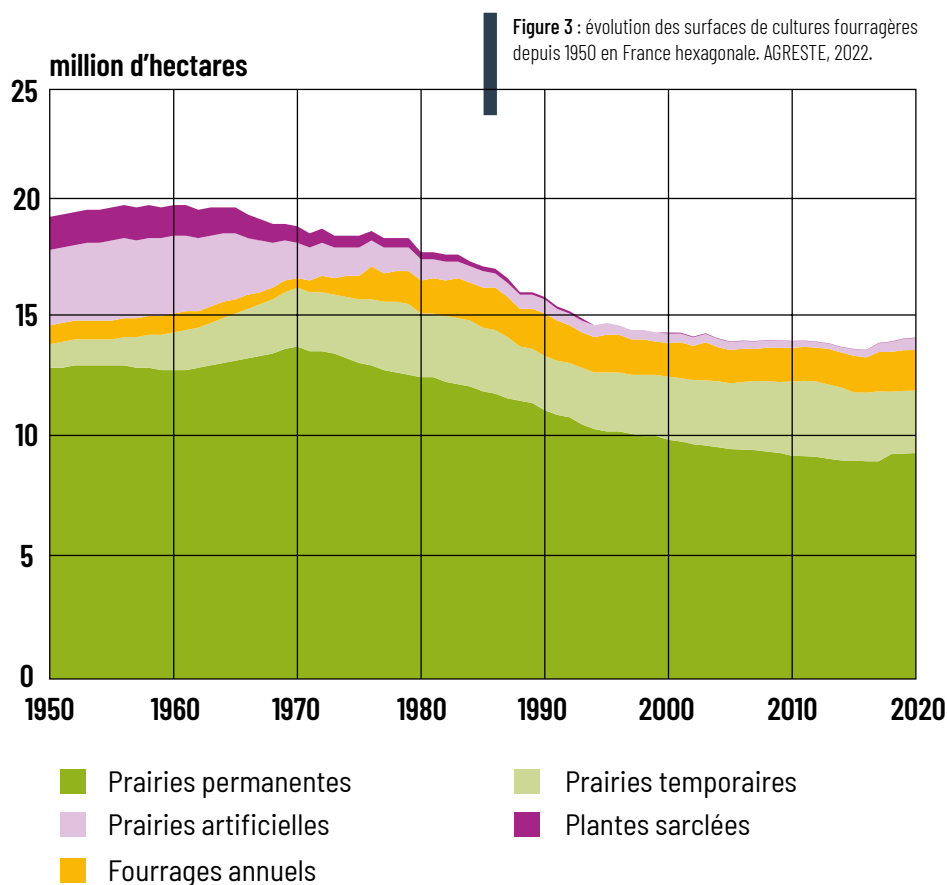
³ Liu, H., Hou, L., Kang, N., Nan, Z., & Huang, J. (2022). The economic value of grassland ecosystem services : A global metaanalysis. *Grassland Research*, 1(1), 63–74. <https://doi.org/10.1002/glr.2.12012>

LES PRAIRIES EN DÉCLIN

ÉVOLUTION TEMPORELLE DES SURFACES FOURRAGÈRES

Les prairies permanentes diminuent progressivement depuis 1970 en France hexagonale. Ce déclin s'observe dans la plupart des régions françaises y compris dans des territoires historiquement très herbagers.

Depuis 2020, la superficie totale des prairies permanentes se stabilise mais pour la catégorie des "*prairies naturelles ou semées depuis plus de 5 ans*", on observe encore un recul de 124 144 ha entre 2020 et 2024 (-1,42 %)(SAA, 2024).



CHANGEMENTS D'USAGE DES TERRES

Les causes du déclin surfacique des prairies permanentes et en particulier des prairies naturelles sont liées aux **changements d'usage des terres agricoles**. Ces changements d'usage trouvent leur explication dans les choix des politiques agricoles et du contexte socio-économique agricole en mutation. Cette dynamique générale se poursuit dans un contexte de défaut de renouvellement des générations d'éleveurs.

Les changements sont de plusieurs natures :

- **conversion de prairies permanentes en cultures ou en prairies temporaires** ; dans les territoires qui s'y prêtent, la disparition des prairies naturelles se fait au profit des cultures de céréales, oléagineux, protéagineux (COP), des cultures fourragères annuelles (dont le maïs ensilage) qui ont toutes vu leurs surfaces augmenter depuis les années 1970.
- **drainage de prairies en contexte humide et changement de leur usage** ;
- **abandon des prairies et fermeture des milieux dans les secteurs considérés comme les plus difficiles** (inondations longues, sols pauvres, problème d'accès). La fermeture a touché principalement les prairies mésophiles à moindre potentiel productif ou éloignées des exploitations, les prairies humides et les prairies d'altitude en contexte de pré-bois.

POLITIQUE AGRICOLE

La Politique Agricole Commune (PAC), en apportant principalement des aides aux moyens de production, a favorisé le développement des prairies temporaires. Les dispositifs de conditionnalité, d'éco-régime et d'aides surfaciques de la PAC ont freiné la régression des prairies permanentes et des prairies naturelles mais sans enrayer complètement leur disparition et la dégradation de leur état de conservation.

Dans la conditionnalité, la mesure « bonne condition agricole et environnementale » (BCAE1) vise à réduire le risque de conversion des prairies permanentes. Cette mesure de la PAC cherche à répondre aux enjeux du changement climatique via le stockage de carbone dans les prairies permanentes. Cette mesure trouve sa traduction dans l'article D614-45 du code rural et de la pêche maritime. Il stipule à son alinéa 2 que « *Lorsque la baisse du ratio annuel de prairies permanentes par rapport au ratio de référence est supérieure à 2 % dans une région, l'obtention d'une autorisation préalable individuelle de conversion d'une prairie*

permanente en un autre couvert est obligatoire pour tout agriculteur souhaitant convertir une prairie permanente localisée dans ladite région. Un arrêté du ministre chargé de l'agriculture fixe les cas dans lesquels un agriculteur doit obtenir une autorisation individuelle de retournement avant de convertir une prairie permanente ainsi que les critères et conditions auxquels est subordonnée l'obtention de cette autorisation. ».

L'arrêté du 31 octobre 2023 établit les ratios régionaux de prairies permanentes 2023, les régions concernées par le dispositif d'autorisation individuelle préalable à la conversion et les régions concernées par des obligations de réimplantation des prairies permanentes préalablement converties. Il permet de visualiser que, **pour plusieurs régions, l'évolution des prairies permanentes entre 2018 et 2023 s'est poursuivie à la baisse : Normandie -7,43 %, Bretagne -5,56 %, Pays-de-la-Loire -5,33 %, Grand-Est -3,23 %, Hauts-de-France -2,41 %.**

En 2024, La Commission européenne, notamment à la demande de la France, a modifié les règles de la BCAE1 pour une : « *Prise en compte de la déprise de l'élevage dans le calcul des ratios de référence, des surfaces qui ne sont plus déclarées par des agriculteurs qui ne répondent plus au critère d'agriculteur actif à compter de 2023, et*

assouplissement de l'obligation de réimplantation notamment en cas d'artificialisation des terres ».

Une autre mesure de la PAC, la BCAE 9 est orientée sur le non-labour des prairies sensibles en zone Natura 2000. Elle vise à répondre aux enjeux relatifs à la biodiversité et au paysage.

PERTES DE BIODIVERSITÉ ET DÉGRADATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES PRAIRIES

La disparition des prairies naturelles a des répercussions négatives sur l'ensemble de la biodiversité en milieu agricole. Des études récentes ont montré que **la disparition des habitats semi-naturels ou des écosystèmes pérennes dans les paysages est l'une des causes du déclin généralisé des communautés d'insectes et d'oiseaux dans les paysages agricoles** (Figure 4).

Au-delà de la perte de surfaces, l'état de conservation des prairies naturelles tend également à se dégrader. Plusieurs études en France hexagonale en attestent dans des contextes aussi variés que la vallée française de la Sambre (Hauts-de-France) en 2016, où seules 19 % des végétations prairiales ont une composition floristique assez bien conservée et 41 % des végétations prairiales ont une composition floristique très dégradée, ou sur une partie du Devès, dans le Massif central, où 50 % des prairies naturelles sont dégradées.

L'état de conservation des habitats prairiaux d'intérêt communautaire enregistre également une tendance à la dégradation. L'évaluation de l'état de conservation réalisée en 2024, dans le cadre de la Directive européenne Habitats Faune Flore, montre qu'il est défavorable-mauvais pour ces habitats (codes UE 6410, 6420, 6510 et 6520) en France hexagonale.

Les pertes de biodiversité dans les prairies naturelles et permanentes sont documentées. Ces pertes ont des conséquences à long terme sur le fonctionnement de l'écosystème prairial et entraînent une réduction des services (agro) écosystémiques qu'elles fournissent.

Figure 4 : Évolution de l'abondance des populations d'oiseaux communs par cortèges, en métropole entre 1989 et 2021.

© Observatoire National de la Biodiversité, 2023. D'après programme STOC de Vigie Nature. Traitement : CESCO - PatriNat, janvier 2023.



INTENSIFICATION DES PRATIQUES AGRICOLES

L'**intensification des pratiques** (surfertilisation, surpâturage, drainage, etc.) diminue la multifonctionnalité des prairies naturelles, notamment par suite d'une perte de biodiversité et de changements dans leurs fonctions écologiques. De manière générale, si la **fertilisation organique et minérale** augmente la productivité des prairies, son intensification a tendance à sélectionner un petit nombre d'espèces végétales, d'un même type fonctionnel, et par conséquent, à réduire leur souplesse d'utilisation. Des dates de fauche de plus en plus précoces contribuent au déclin de la biodiversité prairiale, en particulier chez certaines espèces d'oiseaux nicheurs dans les prairies. L'**usage de désherbants antidicotylédones** est aussi responsable de la perte de biodiversité dans les prairies naturelles, particulièrement riches en dicotylédones. Le **drainage des prairies humides** dégrade leurs fonctions de régulation des flux d'eau. Les pratiques agricoles visant à augmenter

la production d'herbe : fertilisation, chaulage de sols acides, drainage de sols humides, voire usage d'herbicides, etc. entraînent progressivement une certaine **homogénéisation des prairies**.

Certaines techniques de conduite des troupeaux peuvent aussi engendrer des pertes de biodiversité. Les résultats sont là encore dépendant du contexte régional (du type de sol, du climat ou encore des espèces présentes dans l'environnement de la prairie), du mode d'utilisation de l'herbe et de la productivité de la prairie. Par exemple, l'augmentation de la **pression de pâturage** sur des prairies naturelles peut conduire à dégrader le tapis herbacé et leur diversité spécifique. L'**impact des antiparasitaires vétérinaires**, effets toxiques potentiels des avermectines en général et de l'ivermectine en particulier, sur les coléoptères coprophages non ciblés est mis en évidence depuis 1987.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La perte de diversité des prairies naturelles est susceptible de s'accélérer avec les effets des dérèglements climatiques. **Les stress hydriques intenses et répétés produits par les sécheresses printanières et estivales, les départs en végétations précoces suivis de gelées tardives, le découplage entre les cycles végétaux et animaux, la diminution du nombre de jours de gel, les invasions par les ravageurs et plantes exotiques envahissantes sont autant d'effets des dérèglements climatiques susceptibles d'affecter durablement les communautés prairiales et les productions de fourrages.** Les sécheresses affectent la productivité des prairies naturelles et leurs effets peuvent se faire sentir sur une décennie.

En plus d'avoir un effet direct sur les écosystèmes, les dérèglements climatiques engendrent des **changements de pratiques des éleveurs**, qui cherchent à s'adapter. Ces changements peuvent accélérer le déclin des prairies naturelles et de leur biodiversité. Les sécheresses répétées entre 2018 et 2022 mais aussi les printemps trop humides comme en 2016 ou 2024 menacent la bonne gestion des fourrages pour les éleveurs. Pour s'adapter, les éleveurs mettent en place différentes stratégies, qui intègrent **l'abandon de parcelles, l'accroissement de la fertilisation, la fauche précoce ou la conversion des prairies naturelles en prairies temporaires voire en culture annuelle.**

Les épisodes de canicule touchent de nombreuses régions herbagères françaises menaçant l'autonomie fourragère des éleveurs qui cherchent alors à s'adapter.

FRAGMENTATION DES PAYSAGES

La fragmentation des prairies naturelles dans les paysages ruraux peut s'ajouter aux causes citées précédemment pour expliquer le déclin de la biodiversité prairiale. En effet, lorsqu'une prairie subit un choc intense comme une sécheresse, les dynamiques de repeuplement dépendent du stock semencier en place dans le sol, qui dépend lui-même des pratiques agricoles, mais aussi de

la capacité de la prairie à être recolonisée par des populations voisines. Par conséquent, l'éloignement des prairies naturelles les unes des autres limite les processus de recolonisation. De la même façon, la fragmentation des paysages est défavorable au maintien des espèces d'oiseaux inféodées aux prairies et au bocage.



ARTIFICIALISATION DES SOLS

Plus modestement, l'artificialisation des sols est aussi en partie responsable du déclin des prairies. Selon l'Observatoire national de la biodiversité (ONB), **les prairies sont le premier milieu naturel concerné par l'artificialisation**.

Entre 1990 et 2018, 55 271 ha de prairies ont été perdus par artificialisation, ce qui représente près de **la moitié des surfaces naturelles artificialisées** sur cette période (Figure 5).

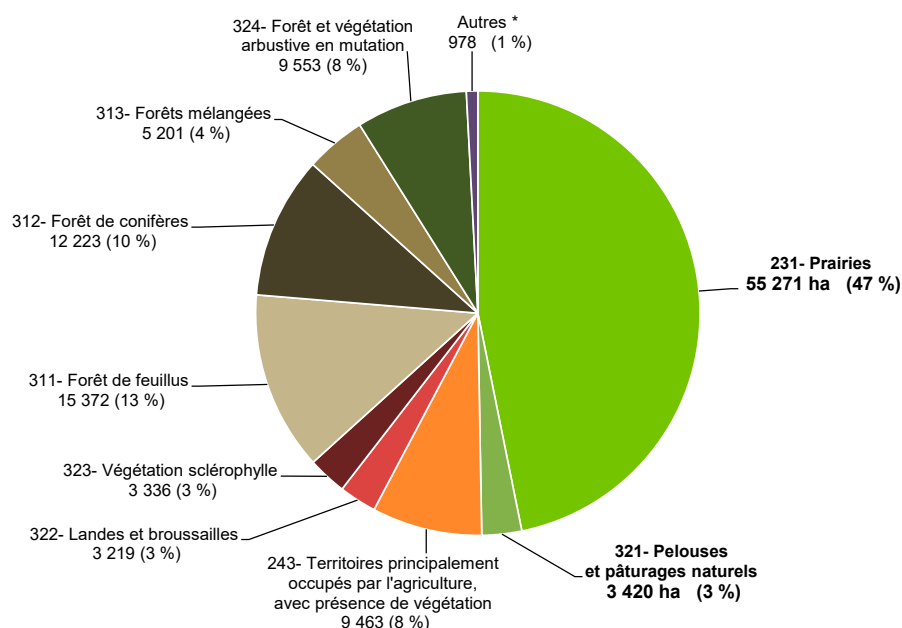


Figure 5 : surfaces et parts relatives de différents milieux naturels détruits par artificialisation entre 1990 et 2018 en France hexagonale (ONB, 2020)

Origine des données : UE-SDES, CORINE Land Cover (bases des changements 2000 - 2006, 2006 - 2012 et 2012 - 2018). Traitements : SDES, 2020.

Note : * Autres = 331- Plages, dunes et sables, 332- Roches nues, 333- Végétation clairsemée, 411- Marais intérieurs, 421- Marais maritimes, 422- Marais salants, 423- Zones intertidales

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans le contexte de transition énergétique, le développement des énergies renouvelables via **l'agrivoltaïsme** ou la **méthanisation** croît progressivement. La place et le rôle des prairies sont modifiés par ces nouvelles pratiques. Des panneaux solaires sont progressivement installés dans des prairies avec des effets (radiations solaires, température, etc.) et des impacts (sol, flore, faune, etc.) dont la connaissance est à

renforcer. La méthanisation, pour la production de biogaz, utilise une large gamme de matières organiques dont celles issues de prairies. Les prairies ainsi mises à contribution voient leur gestion modifiée (**fauche précoce et jusqu'à quatre fauches par campagne annuelle, fertilisation accrue**) et le ratio prairies permanentes et prairies temporaires peut être modifié ■

DE MULTIPLES DÉFIS À RELEVER

Afin d'enrayer les facteurs de déclin des prairies naturelles, il est nécessaire de relever plusieurs défis qui sont détaillés ci-dessous.

SAUVEGARDER L'ÉLEVAGE HERBAGER ET LE FONCIER PRAIRIAL

L'enjeu du maintien de l'élevage herbager utilisant des prairies naturelles en France est capital. Ce n'est qu'à la condition du maintien de l'élevage herbager que les prairies naturelles pourront être maintenues, que leur multifonctionnalité sera préservée et que les multiples services seront rendus. La conservation des prairies naturelles dans les systèmes agricoles français nécessite de **mettre en valeur leurs atouts économiques et de valoriser leurs modes d'exploitation** qui reposent sur du savoir-faire et de la technicité des agriculteurs et des éleveurs. Les produits issus de ce type d'élevage sont économiquement valorisables.

Il y a aussi un enjeu à assurer la transmission intergénérationnelle de la pratique de l'élevage et le maintien et la transmission du foncier des prairies. **La préservation des prairies naturelles passe par une sécurisation de leur foncier.** Les politiques publiques doivent orienter leurs actions pour le maintien de ce foncier et du patrimoine social, économique et écologique qui l'accompagne. La prise en compte des enjeux relatifs aux prairies naturelles reste à renforcer dans les politiques publiques et leur planification aux échelles territoriales et nationale.

Enfin, placer l'élevage herbager et le capital foncier des prairies naturelles au centre des **transitions agroécologique et climatique** constitue également un autre enjeu. Cela implique notamment d'orienter les pratiques d'élevage vers plus de pâturage, étant entendu que l'élevage se situe dans une trajectoire attendue de réduction des cheptels, de bovins en particulier⁴.

En résumé, **rendre attractif le métier d'éleveur orienté sur des pratiques agroécologiques d'élevage herbager et sécuriser leur foncier pour faciliter les installations** sont deux des leviers qui permettront la conservation des prairies naturelles et de leurs fonctions.

⁴ Le rapport de la cour des comptes (S2023-0466) sur les « soutiens publics aux éleveurs de bovins » formule une recommandation de réduction du cheptel bovin pour être en cohérence avec les objectifs climatiques.
www.ccomptes.fr/fr/publications/les-soutiens-publics-aux-eleveurs-de-bovins

CONSERVER LA BIODIVERSITÉ DES PRAIRIES NATURELLES

Les prairies naturelles sont particulièrement riches en espèces végétales. Dans le contexte des changements climatiques, il est essentiel de conserver la biodiversité végétale qui offre des solutions de résilience. **La biodiversité végétale gouverne la souplesse d'exploitation et la stabilité pluriannuelle des rendements.**

Les prairies naturelles constituent des habitats de reproduction, de nidification, de chasse, d'alimentation, de passage ou de repos pour de nombreuses **espèces animales patrimoniales** (râle des genêts, tarier des prés, courlis cendré, pies-grièches, azuré de la sanguisorbe, etc). La réduction des surfaces de prairies naturelles et la dégradation de leur structure ou de leur composition (stratification, richesse spécifique, paysage) entraînent une **disparition inquiétante des espèces qui leur sont inféodées.**

De ce fait, il semble nécessaire à veiller au respect des réglementations en vigueur pour conserver la biodiversité des prairies naturelles. Plusieurs **espèces végétales sont protégées régionalement, au niveau national ou européen** (gratiole officinale, orchis à fleurs lâches, gesse de Bauhin, violette élevée, etc). Les plantes à fleur des prairies favorisent les **pollinisateurs**. De nouvelles dispositions réglementaires pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs s'appliquent dans le cadre du plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026.

Plus globalement, le maintien de surfaces suffisantes de prairies diversifiées en bon état de conservation est un enjeu fort de la conservation des populations animales et végétales concernées. La mise en œuvre de la **stratégie nationale des aires protégées** devrait y concourir. Il y a un enjeu à cibler les prairies les plus diversifiées, les plus sensibles et les plus menacées.

PRÉSERVER ET RENFORCER LES FONCTIONNALITÉS ASSOCIÉES AUX SOLS PRAIRIAUX

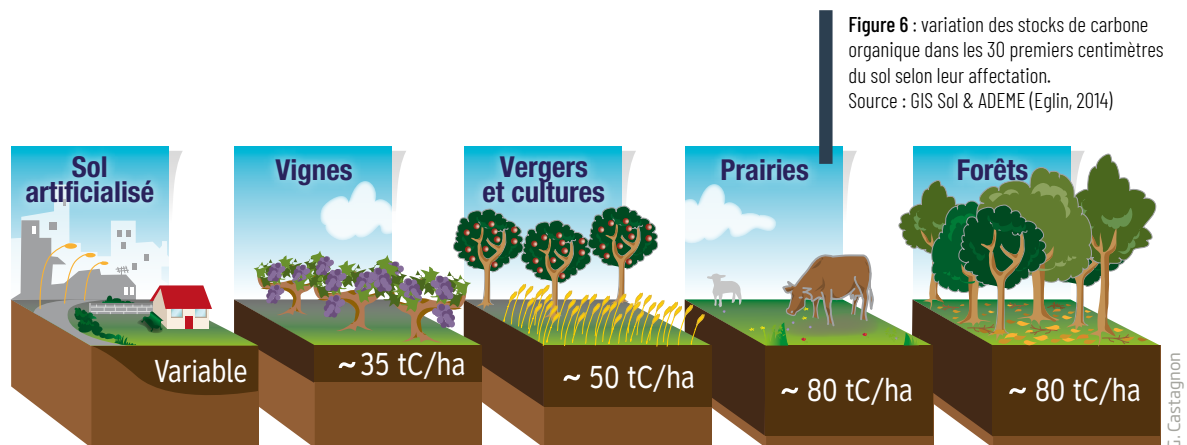
Les prairies naturelles, et tout particulièrement les prairies humides, constituent des solutions fondées sur la nature qui contribuent à l'atténuation des effets des changements climatiques et à réduire les risques naturels en France.

Les prairies naturelles jouent un rôle crucial dans la **régulation du cycle de l'eau**. En absorbant et stockant l'eau de pluie, elles aident à prévenir les inondations et à maintenir les débits d'eau dans les rivières et les lacs. Dans un contexte de raréfaction de l'eau et de pollutions diffuses, maintenir ou installer des prairies, particulièrement dans les **aires d'alimentation de captages d'eau potable**, participe à la préservation de la ressource en eau pour l'alimentation humaine. **Le maintien des prairies naturelles est pleinement cohérent avec une gestion raisonnée des ressources en eau.**

La fonctionnalité des sols prairiaux est particulièrement cruciale. Les processus écologiques dans les sols favorisent la disponibilité des éléments minéraux et la **fertilité naturelle des sols**. Les relations entre biodiversité et fonctionnement des sols sont avérées. **Les services écosystémiques rendus par les sols sont intrinsèquement liés à sa biodiversité** via la réalisation de multiples fonctions telles que la transformation de la matière organique au travers de l'activité biologique et des cycles biogéochimiques, la structuration et donc la stabilité du sol ou encore l'atténuation des pollutions. Il y a un enjeu à adopter des modes de gestion des prairies naturelles qui permettent de maintenir voire d'améliorer les services écosystémiques reliés à la fonctionnalité des sols, d'autant plus en contexte de changements climatiques.

Les prairies naturelles contribuent au stockage de carbone dans le sol, ce qui en fait des écosystèmes importants dans la lutte contre le changement climatique.

En France hexagonale, le stock de carbone du sol, a été caractérisé sous les prairies (prairies permanentes et prairies temporaires de plus de trois ans) (Figure 6).



Deux synthèses, réalisées à partir des résultats de 28 sites de prairies appartenant à un réseau européen, montrent que **la productivité primaire brute des prairies est comparable à celle des forêts en Europe**, et que **les prairies constituent des puits nets pour le CO₂ atmosphérique, stockant de 500 à 1200 kg C/ha/an selon les modalités de gestion** (chargement animal, mode d'utilisation, fertilisation). Les niveaux de stockage net de carbone se situent en moyenne autour de **1000 kg C/ha/an**. Exprimée en équivalent CO₂, la quantité de carbone stockée par la prairie permettrait globalement de compenser la quantité de méthane émise par les animaux valorisant cette même prairie. En élevage laitier, **le stockage de carbone sous les prairies et les haies permet une compensation comprise entre 5 et 30 % des émissions de GES des systèmes laitiers spécialisés, soit entre 10 et 70 % des émissions de méthane entérique**. En parallèle, selon la part d'herbe, le stockage de carbone sous les prairies et les haies permet une compensation comprise entre 25 et 50 % des émissions de GES, soit de 60 à plus de 100 % des émissions de méthane

entérique en systèmes allaitants⁵. À noter que les ruminants sont souvent perçus négativement en raison de leurs émissions de méthane, un gaz à effet de serre puissant mais à courte durée de vie. Une étude commandée par l'OFB à l'AScA⁶ en 2025 montre que l'utilisation d'une métrique climat adaptée à la courte durée de vie des gaz à effet de serre (PRG*) met en évidence que **la polyculture élevage herbagère et extensive est une option responsable pour le climat et la biodiversité dans notre contexte en Europe et en France**.

5 Gac A., Dollé J.-B., Le Gall A., Klumpp K., Tallec T., et al. (2010). *Le stockage de carbone par les prairies : Une voie d'atténuation de l'impact de l'élevage herbivore sur l'effet de serre*, Institut de l'Élevage - INRA, 12 p., 2010, Collection l'Essentiel. <https://hal.inrae.fr/hal-02824535>

6 Poux X. (2025). *Revisiter les enjeux climat et biodiversité en lien avec les ruminants en Europe à l'aune des nouvelles métriques climat : arguments pour un élevage agroécologique favorable au climat et à la biodiversité*. ASca, 2025. <https://hal.science/hal-05135626v1>

Poux X., Allen M., Cain M., Patel V. (2025). *Comportement du méthane dans l'atmosphère et analyse des enjeux techniques du PRG100 et du PRG* - application au secteur des ruminants en France et en Europe*. ASca, Oxford Martin School, Cranfield University, rapport pour l'OFB, 2025, 44p., ASca, 2025, 44p. <https://hal.science/hal-05033353v1>

RÉMUNÉRER À SA JUSTE VALEUR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES PRAIRIES NATURELLES ET VALORISER LES PRODUITS QUI EN SONT ISSUS

Au-delà des problématiques de foncier, la prise en compte des éléments socio-économiques est déterminante pour le maintien de l'élevage herbager et des prairies naturelles. Il importe de mieux valoriser les prairies naturelles et les produits agricoles qui en sont issus. Les possibilités de **rémunération des services environnementaux** aux agriculteurs relèvent principalement de la politique agricole commune (PAC) mais aussi d'autres dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE) ou de séquestration de carbone. **La richesse floristique des prairies est aussi à l'origine de la qualité des produits qui est valorisable dans les signes de la qualité et de l'origine (SIQO).**

Les prairies naturelles sont à la base de la **typicité de produits agro-alimentaires** (richesse et force aromatique des fromages, flaveur de la viande, etc.). Ces produits peuvent bénéficier d'une image de marque (AOP Comté, Saint-Nectaire, Beaufort, etc.) qui valorise les territoires herbagers auprès des consommateurs. **Un des enjeux majeurs aujourd'hui est de concilier une demande de plus en plus forte pour la production (fourrage, lait, fromage) avec des exigences élevées de maintien des fonctions écologiques des prairies.**



ACCOMPAGNER LES ÉLEVEURS DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT GLOBAL

À l'échelle de l'exploitation agricole, l'autonomie fourragère est prioritaire. **Le maintien d'une diversité de prairies naturelles à l'échelle de l'exploitation peut représenter un atout** en raison de leur souplesse d'exploitation, de la diversité des temporalités d'exploitation, de leur faible coût d'entretien, de la digestibilité des fourrages, de leur apport pour la santé des animaux et de la qualité des produits alimentaires qui en sont issus.

Accompagner les éleveurs pour qu'ils auto-évaluent la multifonctionnalité de leurs prairies naturelles est déterminant : **l'évaluation des capacités de chaque prairie est essentielle à l'optimisation de leur exploitation.** L'objectif est de permettre une utilisation efficiente des ressources des prairies naturelles. **Il y a ainsi un enjeu à faire en sorte que chaque territoire dispose d'outils de diagnostics des prairies** (typologie multifonctionnelle, indicateurs agroécologiques) qui visent à objectiver les liens entre les composantes environnementales, agronomiques, économiques et sociales puis à démultiplier et à faciliter leur utilisation. La co-construction de ces outils doit s'inscrire dans un dialogue entre les parties prenantes de la gestion et celles de la conservation des prairies naturelles. L'accompagnement des éleveurs doit prendre en compte leurs contraintes technico-économiques.

La réhabilitation et la restauration des prairies naturelles devient un enjeu important dans de nombreux territoires. **Le règlement européen sur la restauration de la nature affiche des objectifs en termes de restauration des habitats agro-pastoraux.** De plus, l'application de la PAC prévoit un accompagnement des agriculteurs pour répondre à la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales (MAEC) comme **la mise en défend, la création de prairies ou la création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles.** Les techniques à mettre en œuvre pour restaurer ou dupliquer les prairies naturelles ou en implanter de nouvelles sont encore mal connues. Cela limite l'utilisation de semences sauvages locales. Un appui technique est nécessaire pour enclencher la mise en place de solutions fondées sur la nature pour retrouver des prairies fonctionnelles et résilientes face aux changements climatiques.

Les pertes de fonctionnalité des écosystèmes peuvent entraîner des perturbations dans le contexte des changements climatiques. Ainsi, les prairies peuvent être victimes des ravageurs, comme le montrent les cas de **proliférations de campagnols ou des dégâts de sangliers.** Les pertes de fonctionnalités sont aussi favorables à la prolifération de **plantes exotiques** (ex. bunias d'orient, sainfoin d'Espagne). **Les éleveurs ont besoin d'être accompagnés face à ces problématiques.**

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES FILIÈRES ET ÉCLAIRER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis plusieurs dizaines d'années, la recherche s'est efforcée de qualifier la multifonctionnalité des prairies naturelles, notamment à travers l'étude des mécanismes de la production conjointe de produits animaux et de services associés. Les besoins de connaissance et de recherche restent d'actualité dans un contexte de changement global (usage des terres, changement climatique) qui modifie les stratégies des filières et entraîne les agriculteurs et les éleveurs à adapter leurs pratiques. Les prairies

naturelles restent soumises à des changements de pratiques (retournement, fertilisation, drainage, etc.) et de nouveaux enjeux énergétiques (agrivoltaïsme, méthanisation) tendent à modifier leur place dans les systèmes agricoles et leurs valeurs (patrimoniale, fonctionnelle, paysagère, etc.). Il y a donc urgence à appréhender et à partager la connaissance sur les capacités de résilience des prairies naturelles face à ces évolutions et changements.

Les questions de recherche suivantes ont été identifiées :

- *Quels sont les freins et les leviers pour assurer la conservation des prairies naturelles ?*
- *Quels sont les effets de la réglementation et des mesures agroenvironnementales sur leur préservation ?*
- *Quelles sont les performances économiques des écosystèmes prairiaux et les valeurs de leurs services associés ?*
- *Quelle répartition et quelle évolution de la surface des prairies naturelles (notamment prairies anciennes et prairies sensibles) ?*
- *Comment la biodiversité des prairies change-t-elle au cours du temps ? Dans quelle mesure est-elle un levier d'adaptation au dérèglement climatique ?*
- *Quels facteurs climatiques, paysagers, agronomiques permettent d'expliquer les dynamiques temporelles observées à l'échelle locale ?*
- *Quels sont les effets de l'évolution des pratiques de gestion sur la biodiversité des prairies ?*
- *Quelles sont les conséquences fonctionnelles des dynamiques temporelles de la biodiversité des prairies, notamment en termes de résilience aux aléas climatiques ?*
- *Quelles sont les relations entre pratiques agricoles et vétérinaires et chaînes trophiques, notamment dans le contexte du changement climatique ?*
- *Quels sont les effets directs et indirects des pratiques liées au développement des énergies renouvelables sur la biodiversité des prairies ?*

Faire progresser la connaissance et informer sur ces sujets est essentiel pour accompagner l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques aux différentes échelles géographiques, en particulier de la politique agricole commune. Les mesures de gestion des prairies naturelles, notamment dans les réseaux d'aires protégées, méritent d'être évaluées en

continu. **L'ensemble des connaissances acquises sur l'état de conservation des prairies est utile pour mieux répondre à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la directive européenne Habitats-Faune-Flore (article 17).** Plus globalement, des connaissances portant sur la restauration des écosystèmes prairiaux sont attendues.

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET FORMER LES ACTEURS AGRICOLES ET NON AGRICOLES

L'enjeu porte sur le renforcement des **compétences relatives à la gestion des prairies naturelles et le maintien de leurs fonctionnalités**. Le renforcement des compétences s'adressera à l'enseignement agricole (lycées, MFR, etc.), à des groupements d'agriculteurs/d'éleveurs ou à des conseillers en agriculture et en environnement. **La formation doit aussi s'adresser aux élus et aux techniciens des collectivités et des services de l'État ainsi qu'aux naturalistes.**

Les outils pédagogiques élaborés dans cette perspective doivent **faire connaître la multifonctionnalité des prairies naturelles**, comme ressources herbagères qui concilient efficience économique, qualité des produits, qualité environnementale et vitalité des territoires. Ces outils pédagogiques doivent aussi porter sur les compétences technico-économiques de gestion des prairies. Le transfert, l'appropriation et éventuellement l'adaptation sur le fond voire sur la forme de supports et outils existants de formation peuvent être nécessaires. Il importe que les outils soient co-construits pour devenir de réels supports pédagogiques utilisés.

MOBILISER LES ACTEURS ET COMMUNIQUER

Il y a un fort enjeu à mobiliser les acteurs des politiques publiques, notamment l'État, les collectivités, les organisations professionnelles agricoles et les filières de l'élevage.

Plus globalement, il s'agit de communiquer pour **faire connaître la biodiversité, la multifonctionnalité des prairies naturelles et les services qu'elles soutiennent**. La communication pour inciter à la consommation de viande ou de lait issus d'élevages majoritairement herbagers doit s'appréhender dans un contexte de réduction de la part des produits animaux dans l'alimentation pour des raisons climatiques et de santé publique.

Du point de vue climatique, sensibiliser et communiquer sur les solutions d'atténuation et d'adaptation aux effets des dérèglements climatiques que représentent les prairies naturelles demeurent déterminant ■

PARTIE 2

LES 6 AXES D'ACTION

LES 6 AXES D'ACTION

Afin de répondre aux nombreux défis, il est proposé de développer les six axes d'action suivants :

- **AXE 1 : PROMOUVOIR LA PLANIFICATION TERRITORIALE ET LES OUTILS POUR LA PRÉSERVATION DU FONCIER ET DU PATRIMOINE NATUREL DES PRAIRIES**
- **AXE 2 : VALORISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES PRAIRIES ET SA RÉMUNÉRATION**
- **AXE 3 : METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE NATIONAL DES PRAIRIES NATURELLES**
- **AXE 4 : ACCOMPAGNER LES ÉLEVEURS ET RENFORCER LA FORMATION**
- **AXE 5 : DÉPLOYER DES ACTIONS DE MOBILISATION ET DE COMMUNICATION**
- **AXE 6 : STRUCTURER L'ANIMATION DES ACTIONS EN FAVEUR DES PRAIRIES NATURELLES**

La mise en œuvre des six axes vise à engager ou à consolider un ensemble d'actions et œuvrer pour leur mise en synergie. Elle nécessite de nommer une structure porteuse. Elle devra mobiliser des fonds européens, nationaux et régionaux afin de soutenir les projets. Les programmes CASDAR sont, autant que possible, mobilisés pour favoriser le développement de projets avec la profession agricole. Les moyens relatifs à la Stratégie nationale biodiversité 2030 et ceux de la CDC Biodiversité, filiale de la Caisse des Dépôts, qui est entièrement dédiée à l'action en faveur de la biodiversité, pourraient soutenir des projets. L'OFB, à travers le pilotage du projet LIFE BIODIV'FRANCE, soutient déjà certaines actions. Les paiements pour services

environnementaux (PSE) qui rémunèrent les agriculteurs pour leur gestion agroécologique sont mobilisables, lorsqu'ils sont mis en place sur un territoire donné. Plus largement, la mise en œuvre des actions peut s'inscrire dans le cadre du programme des Agences de l'eau, à l'image de plans en faveur de l'élevage à l'herbe qui existent déjà dans certaines régions (Plans Herbe, PMAZH, etc.). Les initiatives de formation pourront faire l'objet de montages financiers avec l'appui des DRAAF. Enfin, chaque acteur et réseau d'acteurs s'engageant dans la dynamique nationale veillera, en interne à sa structure ou son réseau, à assurer une programmation budgétaire qui soutiendra des contributions à la mise en œuvre des actions ■

AXE 1

**PROMOUVOIR LA PLANIFICATION
TERRITORIALE ET LES OUTILS POUR
LA PRÉSERVATION DU FONCIER ET DU
PATRIMOINE NATUREL DES PRAIRIES**

ACTION 1.1.

ŒUVRER POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES PRAIRIES NATURELLES DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE

L'objectif est d'œuvrer pour une meilleure prise en compte de la préservation des prairies naturelles dans la planification des politiques publiques et sectorielles et dans leurs dispositifs que ce soit en matière de souveraineté alimentaire, de restauration de la biodiversité ou d'adaptation au changement climatique.

En effet, les prairies trouvent progressivement leur place dans les **stratégies européenne, nationale, régionales pour la biodiversité (SEB/ SNB/SRB), les stratégies nationale et territoriales bas carbone (SNBC), la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) et le règlement européen sur la restauration de la nature**. Il est désormais nécessaire d'assurer la planification des actions et le déploiement des dispositifs et des outils qui leur sont favorables.

Les prairies naturelles peuvent s'inscrire dans les documents de la planification territoriale qui se traduit par des documents tels que les **SRADDET** à l'échelle régionale, les **SCoT** à l'échelle territoriale intermédiaire du bassin de vie et d'emploi et les **PLU/PLUi** à l'échelle de la commune ou l'intercommunalité. Ces documents d'urbanisme intègrent les enjeux pour un aménagement durable. Les collectivités sont amenées à construire des projets de territoire qui présentent les objectifs et les orientations générales en matière urbanistique, économique, sociale et environnementale. À ce titre, les collectivités ont la possibilité de mobiliser des outils de la planification de l'urbanisme (orientations d'aménagement et de programmation, espaces de continuités écologiques, éléments paysagers de PLU, emplacement réservé, etc.) et de les décliner par des mesures foncières, réglementaires ou contractuelles. Dans le cadre de l'objectif "**zéro artificialisation nette**", les prairies naturelles doivent être tout particulièrement ciblées.

ZOOM SUR...

LE PEAN ESTUAIRE & BRIÈRE

Dans le cadre du LIFE BIODIV'FRANCE, l'OFB est chargé de répertorier les outils mobilisables par les collectivités afin qu'elles participent à préserver les prairies naturelles de leur territoire.

Par exemple, le département de Loire-Atlantique a mis en place le PEAN Estuaire et Brière. Le "périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains" (PEAN) est un outil opérationnel de protection et de reconquête des espaces agricoles qui vise à lutter contre l'étalement urbain. Il peut être mis en œuvre par les départements et par les structures porteuses de schémas de cohérence territoriale (SCoT).

À Trignac, 89% des espaces agricoles et 51% des espaces naturels seront protégés par le PEAN. © Martin Launay – Ville de Saint-Nazaire.



À l'échelle des territoires, les prairies naturelles peuvent aussi s'inscrire dans les **projets alimentaires territoriaux (PAT)** qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Les démarches de projets locaux de ce type sont des pistes prometteuses, car elles permettent de travailler avec les habitants et consommateurs et de donner un cadre cohérent à la stratégie foncière locale.

Les prairies naturelles, du fait de leur quantité de carbone stocké dans les sols, ont aussi vocation à être prises en compte dans les projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration de carbone, par exemple les **plans climat-air-énergie territorial (PCAET)**.

Enfin, du fait de leur rôle dans la régulation de la ressource en eau et des risques associés, il est nécessaire de prendre en compte le maintien des prairies naturelles dans les **schémas de gestion de la ressource en eau (SDAGE, SAGE)**.

L'action vise, à travers la mise en place d'une gouvernance territoriale (axe 6), à assurer une veille des projets territoriaux et à mobiliser et communiquer (axe 5) afin de sensibiliser, dès l'amont de la planification, à la préservation des prairies naturelles.

La finalité de cette action est de **promouvoir la multifonctionnalité des prairies naturelles dans les documents de planification**. Il est attendu que les prairies naturelles soient concrètement prises en compte à l'occasion de l'élaboration de projets de territoire (Plan climat-air-énergie territorial, Projet alimentaire territorial, Trame verte et bleue, Territoires engagés pour la nature, Charte des Parcs, Plan de gestion stratégique de zones humides, Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, etc.) qui répondent à différents enjeux : biodiversité, climat, eau, sol par exemple. Il est attendu que les prairies naturelles soient concrètement inscrites dans les projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration de carbone, dont les projets peuvent être labellisés et financés par des organismes publics ou privés souhaitant contribuer à la lutte contre le changement climatique. Enfin, il est attendu que les services de l'État et des collectivités et leurs établissements publics prennent mieux en compte la multifonctionnalité des prairies dans les SCoT, les PLU(i) et les SDAGE ■

ZOOM SUR...

UN PLAN NATIONAL D'ACTION EN FAVEUR DES PRAIRIES ALLUVIALES

Sous le pilotage de la DRIEAT, le CBN du Bassin parisien assure la rédaction du Plan national d'action "Flore et végétations menacées des prairies humides de fauche de l'Est de la France". Les CBN Alpin, de Bourgogne Franche-Comté, du Massif central et le Conservatoire botanique d'Alsace Lorraine contribuent au projet. Trois types de prairies alluviales d'intérêt communautaire ou déterminante ZNIEFF et six espèces végétales patrimoniales dont la violette élevée et l'ail anguleux sont particulièrement visés. Les principaux objectifs sont de conserver les parcelles et les stations actuelles en améliorant leur état de conservation et d'augmenter les surfaces de prairies oligo-mésotrophes favorables aux espèces et aux habitats visés par le plan. Sa mise en œuvre est attendue en 2027.

Dépression humide au sein de prairies de fauche
© C. HENNEQUIN / CBNBFC - ORI



ACTION 1.2.

IDENTIFIER ET DÉPLOYER LES MESURES ET OUTILS MOBILISABLES POUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE PRAIRIAL

Les services de l'État et les collectivités disposent d'un ensemble d'outils (réglementaires, fonciers, contractuels, etc.) mobilisables pour connaître, sensibiliser et assurer la préservation des prairies naturelles dans le paysage agricole.

Depuis le décret du 19 décembre 2018, les préfets ont la possibilité de créer des **Arrêtés de protection d'habitats naturels (APHN)** sur la base d'une liste nationale d'habitats dont les prairies mésophiles de fauche font partie. Des **Arrêtés de protection de biotope (APB)** peuvent aussi être pris. Les **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**, créés par les départements, ont pour objectif de protéger et valoriser un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable.

Même si les ZNIEFF ne constituent pas un outil réglementaire, l'inscription d'un site à l'**inventaire ZNIEFF** permet de mettre en avant son intérêt floristique ou faunistique. Il faut noter que depuis la révision du guide méthodologique pour l'inventaire des ZNIEFF en 2024, la présence d'un habitat permet à elle-seule de classer un espace en ZNIEFF. Or, plusieurs types de prairies ont été incluses aux **habitats déterminants ZNIEFF** dans de nombreuses régions.

Les **obligations réelles environnementales (ORE)** sont un dispositif foncier de protection de l'environnement entre un propriétaire privé et une structure gestionnaire. Des baux ruraux environnementaux peuvent être établis entre le bailleur et l'exploitant agricole. Les **Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** font aussi partie des outils contractuels mobilisables. Elles doivent être mises en place dans le cadre de concertation avec les éleveurs de chaque territoire concerné pour permettre la flexibilité nécessaire à leur réalisation.

Un **Plan national d'actions (PNA)** est un outil stratégique opérationnel qui vise à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Cet outil est mobilisé lorsque les autres politiques publiques environnementales et sectorielles, incluant les outils réglementaires de protection de la nature, sont jugées insuffisantes pour aboutir à cet objectif.

Il est proposé d'**appuyer la mise en œuvre des mesures et outils stratégiques ou d'aménagement au bénéfice du maintien des prairies naturelles et de l'activité d'élevage**. Les outils, pas toujours connus des services de l'État, des collectivités et de leurs établissements publics ne sont pas forcément mis en œuvre. L'objectif est de permettre aux parties prenantes (élus, agents des services de collectivités et de l'État, établissements publics, etc.) de mieux comprendre et d'appliquer, à leur échelle territoriale, les mesures et outils existants.

Il est proposé de **constituer et de partager un recueil des expériences en matière de mise en place de mesures et outils contractuels et d'aménagement** (orientations d'aménagement et de programmation, espaces de continuités écologiques, éléments paysagers de PLU, emplacement réservé, obligations réelles environnementales, etc.). Cette action mobilisera les groupements de collectivités (fédération des SCOT, association des Interco, CNFPT) ■

ACTION 1.3.

SÉCURISER LE FONCIER ET VALORISER ÉCONOMIQUEMENT LES PRAIRIES NATURELLES DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION DES ÉLEVAGES HERBAGERS

Alors que la moitié des agriculteurs et agricultrices présents en 2020 partiront à la retraite d'ici 2030, **l'attractivité du métier d'éleveur est déterminante pour assurer le renouvellement des générations et le maintien des prairies naturelles**. Un certain nombre de propositions sont faites dans le rapport portant sur l'installation et la transmission, rédigé en 2023 dans le cadre du pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA)⁷.

La question de l'accès au foncier pour les nouveaux installés y est pointée comme un enjeu majeur de politique publique. L'installation s'inscrit dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles qui fixe les critères servant à l'appréciation de la dimension économique et de la viabilité des exploitations. Or, **il manque un critère sur l'usage des terres et notamment la reprise des prairies**. Il serait important qu'un critère soit ajouté au Cerfa de demande de reprise d'une exploitation agricole pour y apprécier le devenir des prairies.

Une attention particulière doit être portée sur la dotation nouveaux et jeunes agriculteurs (DNJA) pour les éleveurs à l'herbe. Il est nécessaire de travailler par territoire et en multi-acteurs de façon à poser la question des financements, y compris les nouveaux financements participatifs, et les évolutions de fiscalité et des dotations pour les élevages herbagers. L'accès au foncier doit pouvoir se faire à la fois par du portage et par

l'accès à la propriété. La fiscalité du foncier apparaît comme un élément structurant. **Un consensus se dégage sur la nécessité de favoriser d'une part l'éclosion et le développement de fonds de portage et d'autre part de développer de nouveaux outils notamment autour de la transformation de groupements fonciers agricoles.** Il peut être opportun de penser des dispositifs progressifs d'acquisition notamment des dispositifs fiscaux, ou autres, incitant à la transmission graduée des moyens de production.

En lien notamment avec les SAFER et les collectivités, **les stratégies foncières locales et les outils fonciers seront autant que possible mobilisés pour encourager l'installation d'éleveurs et la transmission des exploitations agricoles basant leur système sur la gestion et la valorisation des prairies permanentes et naturelles.** Ces actions foncières contribuent d'une part à faciliter l'installation d'éleveurs et d'autre part à **préserver l'expression du potentiel écologique des prairies**. Les dispositifs d'actions foncières (ex. Fondation Espaces naturels de France, Terre de liens, etc.) pourront être mobilisés au bénéfice de la préservation des écosystèmes prairiaux. À l'échelle locale, les Conservatoires d'espaces naturels peuvent également mettre en œuvre des stratégies d'action foncière et de gestion de sites en faveur des prairies ■

ACTION 1.4.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS LES AIRES PROTÉGÉES

La protection du patrimoine prairial trouve sa place dans la **Stratégie nationale pour les aires protégées 2030** (SNAP). Cette action s'inscrit en particulier dans l'objectif 3 et la mesure 9 de la SNAP intitulée « Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées ». Elle vise la mise en place d'un réseau de sites de référence dans les aires protégées présentant la compatibilité entre protection de la biodiversité et agriculture.

En zone **Natura 2000**, le plan stratégique national (PSN) propose d'apporter un appui au maintien, à la réhabilitation ou la restauration des prairies. Cet appui passe par la mise en place de **mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)** ou par les mesures d'**aide à l'agriculture biologique**.

Plus largement, il est attendu que les services de l'État accompagnent les réglementations en vigueur. **Plusieurs espèces inféodées aux prairies sont concernées par la réglementation sur les espèces protégées au niveau national ou régional ou par l'application de la CITES.**

L'accompagnement vise aussi l'application de la réglementation pour lutter contre les pollutions diffuses et ponctuelles notamment dans les parcelles du **zonage des aires d'alimentation de captage d'eau potable**. Enfin, l'accompagnement s'adresse aux nouvelles dispositions réglementaires pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs. Ces dispositions s'appliquent aux prairies naturelles, généralement riches en plantes à fleurs. Des actions de prévention, par l'édition de **guides des bonnes pratiques** et d'**application des réglementations** pourraient être conduites ■



ZOOM SUR...

LE RÉSEAU "PRAIRIES & AIRES PROTÉGÉES"

Un réseau "Prairies & Aires Protégées", composé de chargés de mission des parcs naturels régionaux et nationaux ainsi que d'autres acteurs agricoles, naturalistes et de la recherche, a été créé par la Fédération des PNR dans le cadre du LIFE BIODIV'FRANCE. Ce réseau vise à faire monter en puissance les actions des parcs sur la préservation des prairies en capitalisant leurs expériences et en diffusant des outils et méthodes de préservation des prairies. Au sein des aires protégées, l'objectif est de toucher les agriculteurs, les collectivités mais aussi les habitants-consommateurs grâce aux déploiements de nouveaux projets.

Le projet inclut également la réalisation de deux études : l'une sur l'état des prairies dans les parcs et l'autre sur les intérêts socio-économiques des prairies diversifiées pour les exploitations agricoles.

AXE 2

**VALORISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ
DES PRAIRIES NATURELLES
ET SA RÉMUNÉRATION**

ACTION 2.1.

RENFORCER LES MESURES DE SOUTIEN AUX PRAIRIES NATURELLES DANS LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL FRANÇAIS

La politique agricole commune (PAC) et sa déclinaison à travers le plan stratégique national (PSN), est celle qui influe le plus fortement sur le devenir des prairies permanentes et en particulier des prairies naturelles.

Le maintien des prairies permanentes, et des services écosystémiques qu'elles rendent, est soutenu via la conditionnalité, l'éco-régime et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Dans la conditionnalité, les prairies permanentes sont concernées par deux mesures « bonnes conditions agricoles et environnementales » (BCAE) : la BCAE 1, qui vise à réduire le risque de conversion des prairies permanentes et la BCAE 9, relative à la protection des prairies sensibles. De plus, les prairies en contexte de zones humides sont concernées par la BCAE 2. L'éco-régime, mesure surfacique du premier pilier de la PAC, vise, via la voie des pratiques, à limiter la pratique du labour sur les prairies permanentes en place. Enfin, les prairies sont éligibles à des aides surfaciques au développement rural. Il s'agit notamment des MAEC qui peuvent être ouvertes, selon les régions et les territoires, de façon à soutenir et inciter au maintien des prairies permanentes et des surfaces en herbe ainsi qu'à l'autonomie fourragère et alimentaire des exploitations agricoles. Entre autres, les prairies naturelles sont concernées par la mesure « Préservation de l'équilibre agroécologique et de la biodiversité de milieux spécifiques (70.10) » en particulier les MAEC biodiversité « surfaces herbagères et pastorales » et « Préservation des milieux humides », la mesure « Protection des espèces (70.12) » et la mesure « Maintien de l'ouverture des milieux (70.13) ». Il est aussi possible de mobiliser la MAEC « Création de prairies » via la mesure « Création de couverts

d'intérêt pour la biodiversité en particulier les pollinisateurs (70.11) ».

Cependant, **ces outils de la PAC entravent difficilement la disparition progressive des prairies naturelles dans un contexte de recul de l'élevage herbager.** En 2025, la Commission européenne a assoupli l'application de la BCAE1 pour tenir compte du recul du cheptel herbivore. De la même façon, des dérogations BCAE9 sont mobilisables, sous conditions, pour permettre le labour de prairies sensibles. **Les MAEC présentent l'inconvénient d'être contractualisées pour un temps limité et sur des aires géographiques restreintes (zones Natura2000, etc.). De ce fait, la préservation des prairies permanentes est en danger.**

L'action vise à mener une réflexion entre les parties prenantes et les services de l'État pour **rendre les mesures plus simples et plus incitatives pour les éleveurs herbagers.** Ces mesures doivent s'inscrire dans un temps long et être suffisamment rémunératrices pour les éleveurs. **La valeur des prairies naturelles et le métier d'éleveur méritent d'être économiquement reconnus.** Il est urgent de renforcer le dispositif de la PAC au service de l'élevage herbager et de la préservation des prairies naturelles.

La finalité de l'action est de conforter, dans la cadre de la PAC, la **rémunération des éleveurs pour les services environnementaux assurés par les prairies naturelles qu'ils gèrent.** Il est attendu de nouveaux outils de soutien favorables aux prairies naturelles et à l'élevage herbager. Les commissions régionales agro-environnementales et climatiques (CRAEC) pourraient être mobilisées pour faire des propositions ■

ACTION 2.2.

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ PRAIRIALE DANS LES SIGNES DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE (SIQO) ET LES FILIÈRES DE COMMERCIALISATION

Un des objectifs du Plan de reconquête de la souveraineté de l'élevage de 2023, vise à **valoriser les produits de l'élevage utilisant les prairies naturelles tout particulièrement pour la restauration collective, dont l'obligation d'utiliser à compter du 1^{er} janvier 2024, au moins 60 % de produits de viande issus d'élevage durable ou sous signe officiel de qualité et d'origine : bio, indication géographique, labels rouges.** Dans la **Stratégie nationale Biodiversité 2030**, la mesure 32 vise à éclairer les choix des consommateurs, renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les différents labels. **Les liens étroits entre les terroirs, les caractéristiques des prairies naturelles et la qualité nutritionnelle et organoleptique des produits ont été démontrés.** Le lait et la viande produits à l'herbe ont des caractéristiques particulières qui peuvent être valorisées auprès des consommateurs.

Par ailleurs, l'article 15 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la **lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)** a instauré un dispositif d'affichage environnemental et social volontaire. Ce dispositif est destiné à apporter au consommateur une information relative aux caractéristiques environnementales et au respect de critères sociaux d'un bien, d'un service ou d'une catégorie de biens ou de services, basée principalement sur une analyse du cycle de vie.

L'action s'inscrit dans le cadre des groupes de travail mis en place par l'INAO. L'action ambitieuse, en lien avec les **Organismes de Défense et de Gestion (ODG) des principaux signes de la qualité et de l'origine (SIQO : AOP, label, IGP, STG, etc.)** des produits laitiers et viandes, de **réaliser des diagnostics territoriaux des cahiers de charges en vue d'y définir des critères d'évaluation favorables aux prairies naturelles, en s'appuyant sur les réseaux existants.**

Des diagnostics multifonctionnels du système fourrager (outil DIAM) ont été réalisés dans le cadre du projet « AEOLE - Les prairies du Massif central, un atout économique pour construire des systèmes d'élevage performants (2015-2019) ». Dans le cadre du LIFE BIODIV'FRANCE, le SIDAM (réseau des chambres d'agricultures du Massif central) recueille les retours d'expériences de l'utilisation par les éleveurs des diagnostics DIAM. Il ambitionne aussi d'accompagner 4 filières sous signes de qualité ou d'origine (SIQO) pour une meilleure prise en compte de la biodiversité prairiale.

En Bourgogne Franche-Comté, l'Union Régionale des Fromages d'Appellation d'origine Comtois (URFAC) pilote l'animation du volet environnemental des quatre AOP fromagères comtoises : Comté, Morbier, Bleu de Gex et Mont d'Or. Le CBNBFC-ORI participe aux réunions à l'occasion de la révision des cahiers des charges.



L'AOP Fin gras du Mézenc (Haute-Loire, Ardèche) est l'une des premières AOP à avoir collaboré avec le Conservatoire botanique national du Massif central en vue de comprendre l'influence de la biodiversité dans la production carnée de ce territoire.

© S. PERERA / CBNMC

ZOOM SUR...

SIQO'DIV

Le projet SIQO'DIV est porté par le Pôle fromager AOP Massif central, le Conservatoire botanique national du Massif central, INRAE et VetAgro Sup. L'enjeu pour les filières herbagères du Massif central est de se démarquer en mettant en avant les plus-values environnementales, agronomiques et la qualité des produits liées aux prairies naturelles dans les systèmes d'exploitation du Massif central. Le projet a pour objectif de capitaliser les connaissances techniques et scientifiques sur les prairies du Massif central et les pratiques associées aux prairies, pour mettre en avant leurs atouts. Au final, ce travail alimentera la réflexion des AOP pour la prise en compte de la biodiversité dans leur cahier des charges.

Dans les territoires hors appellations et en fonction des enjeux locaux existants (fermeture de coteaux ou de prairies humides), des propositions de SIQO associées à des cahiers de charges agropastoraux adaptés au maintien de la diversité prairiale seront réfléchis. **Un label spécifique valorisant les prairies naturelles pourrait être déployé en s'appuyant par exemple sur le Label Pâtures & Papilles.**

Il est attendu que l'INAO et les ODG intègrent des critères de biodiversité dans les cahiers des charges des SIQO et favorisent ainsi le maintien et une plus grande valorisation du système agropastoral.

Plus généralement, une action de sensibilisation et de mobilisation des filières de commercialisation est à entreprendre pour valoriser les produits de l'élevage herbager extensif. L'action pourrait s'inscrire dans le dispositif sur l'**affichage environnemental** afin de viser une meilleure information des consommateurs et qu'ils privilégient, si possible, les produits issus des prairies naturelles ■

AXE 3

**METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE
NATIONAL DES PRAIRIES NATURELLES**



ACTION 3.1.

ASSURER UN SUIVI CARTOGRAPHIQUE DES PRAIRIES NATURELLES

La cartographie des prairies naturelles, qu'elles soient fauchées ou pâturées, nécessite d'être produite avec un suivi dans le temps de façon à **évaluer leur évolution en lien avec les changements climatiques et les changements de pratiques**. Ces cartographies sont particulièrement attendues en zones **Natura 2000** où certaines prairies sont qualifiées de sensibles.

Les productions cartographiques font désormais appel aux **techniques et méthodes de traitement d'images aériennes, de télédétection, de modélisation** associées à l'expertise agronomique et botanique. L'OFB a collaboré avec le laboratoire de recherche CESBIO pour produire une **cartographie nationale des prairies de fauche et de leurs dates de première fauche**. Ces travaux se poursuivent et ont vocation à être étendus aux **prairies pâturées**.

L'action vise à développer des projets de recherche sur les techniques de cartographie en vue d'accroître la détection et l'identification des différents types de prairies et d'usage. La production cartographique a vocation à être consolidée et enrichie à partir de nouvelles données d'inventaire et de données satellitaires. Les collectes de données pourront s'appuyer sur les compétences des réseaux de naturalistes et, le cas échéant, mobiliser des démarches de sciences participatives en lien avec les organisations professionnelles agricoles. **Les productions cartographiques sont essentielles à la mise en place de dispositif de suivi (action 3.2) et de surveillance (3.3)**. Elles peuvent utilement guider les politiques publiques, territoriales et nationales ■

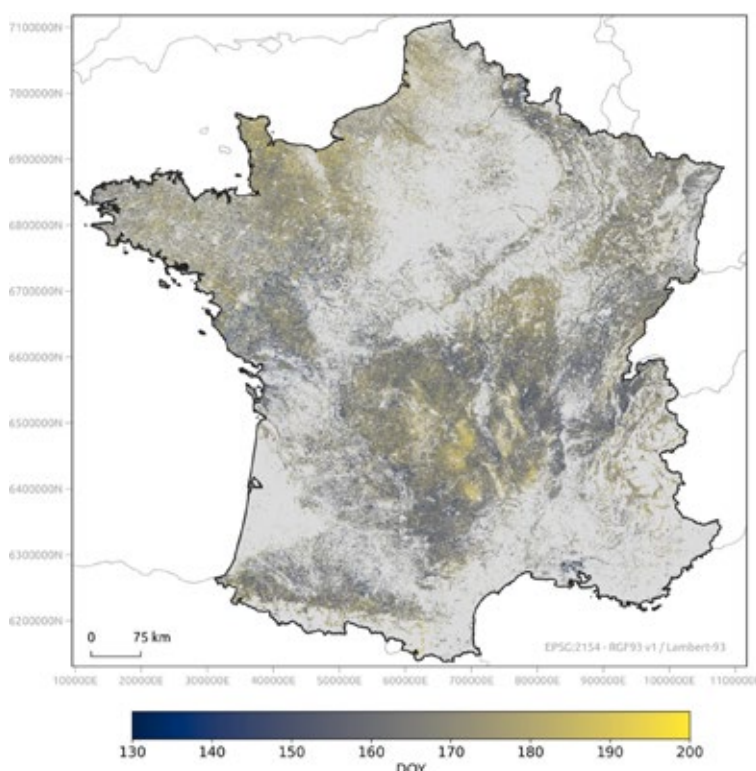


Figure 7 : carte nationale des prairies de fauche et des dates de première fauche.

© D'après Rivas H., Touchais H., Thierion V., Millet J., Curtet L., Fauvel M. (2024). Nationwide operational mapping of grassland first mowing dates combining machine learning and Sentinel-2 time series. *Remote Sensing of Environment*, 315, pp.114476. <https://doi.org/10.1016/j.rse.2024.114476>

ACTION 3.2.

METTRE EN PLACE UN SUIVI TEMPOREL D'ÉVOLUTION DES PRAIRIES NATURELLES SOUS L'INFLUENCE DU CLIMAT ET DES PRATIQUES DE GESTION

En complément du suivi cartographique, il est indispensable de mettre en place un suivi qualitatif des prairies naturelles afin de **mieux appréhender les dynamiques d'évolution des prairies naturelles et des végétations pastorales, c'est-à-dire l'évolution dans le temps de leur biodiversité, services et fonctions face aux perturbations.**

Ce suivi sera mobilisé pour apporter des réponses aux questionnements des filières et des agriculteurs sur **l'évolution des capacités productives de leurs prairies naturelles dans un contexte de changements globaux** (sécheresse, pullulations de campagnols, etc.). Mis en place à l'échelle de territoires aux conditions environnementales, agronomiques et économiques diverses, ce suivi permettra d'accompagner la gestion des prairies par les éleveurs. Il est donc essentiel de bien identifier les questionnements des éleveurs, des organisations professionnelles agricoles et des gestionnaires d'aires protégées pour définir les indicateurs de suivi à retenir.

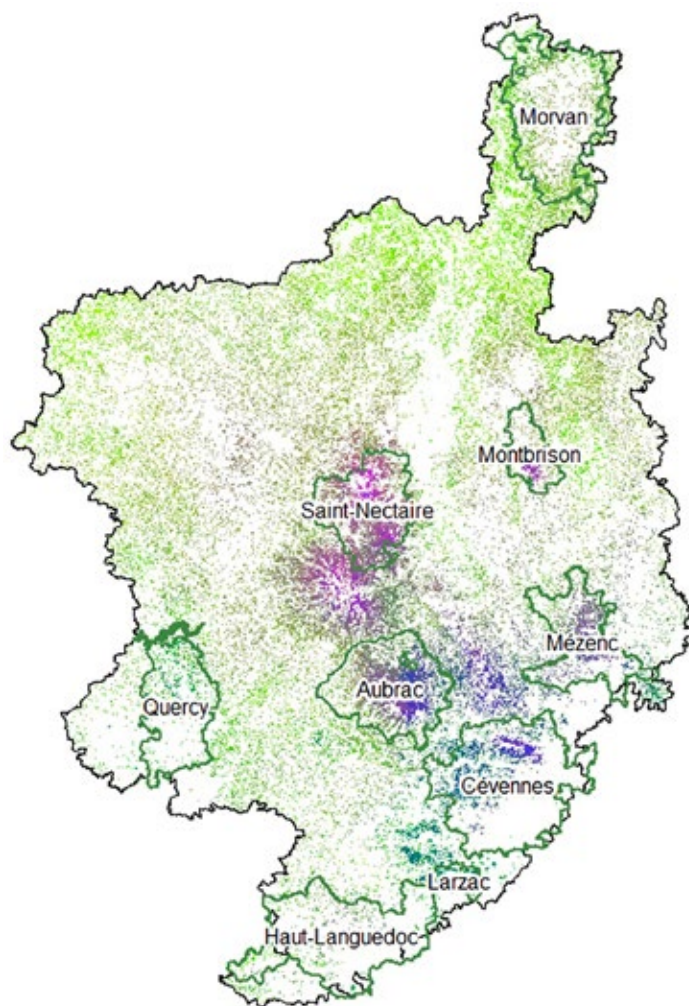
L'action vise à **consolider et à étendre les programmes de recherche-actions qui sont déployés ou en cours de déploiement dans certains territoires** (Observatoire des prairies du Massif central, Alpagnes sentinelles, CAMIN « Comprendre l'impact du changement climatique sur les végétations pastorales méditerranéennes pour accompagner l'adaptation des pratiques et des élevages », etc.).

Cette action vise à mettre en place un **réseau de sites permanents de suivi des prairies et pâtures dans les territoires**. Il sera le support de différents suivis (pratiques agricoles, végétation, faune, sols, traits fonctionnels, etc.). Il peut s'articuler avec

le réseau de placettes développé dans le cadre de l'action 3.3 pour constituer un observatoire qui répond à plusieurs finalités (réglementations européennes, programmes nationaux et problématiques locales).

L'acquisition des données agro-environnementales sera assurée en lien étroit avec les éleveurs, les réseaux de naturalistes (CBN, PNR, PN, CEN, LPO, OFB, autres associations agréées de protection de la Nature, opérateurs N2000, etc.), les Chambres d'agriculture et des laboratoires de recherche (INRAE, Universités, etc.). **L'action offre l'occasion d'analyser les résultats technico-économiques des prairies naturelles et si besoin d'analyser les freins et leviers au maintien ou à l'évolution des pratiques agropastorales.** Les sites de suivi sont des lieux privilégiés d'échange entre les différents acteurs impliqués (éleveurs, techniciens, scientifiques, économistes).

Les résultats de la recherche sont destinés aux éleveurs et aux acteurs du monde agricole pour leur permettre d'identifier des leviers clés d'adaptation de leurs pratiques de fauche ou de pâturage et de maintien des prairies naturelles dans le système d'exploitation et aux gestionnaires d'espaces naturels pour leur permettre d'**adapter leurs pratiques aux enjeux de conservation de la biodiversité**. Le suivi de la gestion des prairies naturelles a vocation à éclairer les connaissances acquises par l'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB) et inversement ■



ZOOM SUR...

L'OBSERVATOIRE DES PRAIRIES DU MASSIF CENTRAL

L'Observatoire des prairies du Massif central (OPMC) réunit des acteurs intéressés par le suivi et la connaissance des prairies naturelles. Il poursuit trois grands objectifs : (i) améliorer notre compréhension des prairies naturelles, en particulier leurs réponses aux dérèglements climatiques et aux changements de pratiques et le rôle de la biodiversité dans la résilience ; (ii) participer à l'animation de collectifs locaux d'éleveurs herbagers ; et (iii) contribuer à la surveillance nationale de certaines prairies, en particulier en testant des méthodes pour le suivi des habitats d'intérêt communautaire. L'OPMC est coordonné par les CBN du Massif central, de Bourgogne Franche-Comté, Méditerranéen, des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, l'OFB et l'INRAE. Il repose sur une dizaine de territoires ateliers, des zones géographiques dans lesquelles des acteurs institutionnels (AOP, PNR, etc.) et des éleveurs collaborent autour des prairies.



Suivis réalisés dans les prairies
du Marais de Rochefort en
Charente-Maritime.

© E.Barrès / CBNSA

ZOOM SUR...

UN RESEAU DE SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES PRAIRIES

Le CBN Sud-Atlantique assure depuis 2011 le déploiement d'un réseau de surveillance de l'état de conservation des habitats terrestres.

Le réseau de suivi des prairies sud-atlantiques a été constitué en étroite collaboration avec l'Université de Bordeaux et avec l'appui de nombreux partenaires locaux (animateurs Natura 2000, parcs naturels régionaux, réserves naturelles régionales, départements, etc.). D'abord déployé en Aquitaine, puis étendu à partir de 2022 en Charente-Maritime, il comporte 61 placettes permanentes sur un objectif de 120 à travers la Nouvelle-Aquitaine.

La surveillance floristique s'appuie sur des placettes permanentes précisément localisées à partir desquelles sont mesurés et interprétés l'évolution de la composition des cortèges floristiques ainsi que divers paramètres environnementaux. Ces réseaux d'observation sont pour certains couplés depuis 2016 à un dispositif de suivi de l'impact des changements climatiques et depuis 2020 à une surveillance cartographique par télédétection.

La lecture des placettes et l'analyse des données sont réalisées tous les 6 ans, afin de mettre en évidence les éventuelles tendances évolutives des indicateurs de structure et de fonctions.

ACTION 3.3.

EVALUER L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS PRAIRIAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Cette action, spécifique aux habitats prairiaux d'intérêt communautaire, s'inscrit dans le cadre du programme national de surveillance de la biodiversité terrestre piloté par l'OFB. Elle vise à **améliorer les connaissances de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux et à mettre en place le dispositif d'acquisition des données de surveillance de ces habitats pour répondre aux engagements européens de la France pris dans le cadre de la Directive habitats faune flore (DHFF) et du règlement européen de restauration de la nature.**

Le projet PréSur, déployé de 2021 à 2023, porté par un consortium de Conservatoires botaniques nationaux et de l'INRAE et financé par l'OFB, a eu pour objectifs de sélectionner et valider des indicateurs d'état de conservation sur la base floristique et d'évaluer la faisabilité d'un réseau opérationnel de surveillance des habitats agro-pastoraux à l'échelle de la France hexagonale. Afin de déployer ce réseau national de surveillance, pour les prairies, il est essentiel de disposer d'une connaissance la plus exhaustive possible des prairies du territoire.

Cette action de surveillance des végétations prairiales serait à établir en lien avec des actions de **plans d'actions ou de plans de gestion d'espèces animales** (Plan pollinisateurs, PNA pie grièche grise, PNA râle des genêts, PNG limicoles, etc.).

Elle pourrait notamment s'inscrire en complémentarité avec le suivi des papillons de prairies qui pourrait être déployé en réponse à l'application du **règlement européen de restauration de la nature**. La complémentarité peut aussi concerner l'avifaune prairiale, particulièrement affectée par les fauches précoces. Un ensemble d'espèces d'avifaune prairiale a fait l'objet d'un suivi national durant vingt ans, jusqu'en 2020, dans le cadre de l'Observatoire national de l'écosystème prairie de fauche (ONEPF) de l'OFB. Le dispositif est en cours de révision et pourra s'inscrire plus largement dans le dispositif d'un observatoire national des prairies.

Les données collectées feront l'objet d'une structuration dans le cadre du **système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP)**. Les données seront mises en lien avec les pratiques agro-pastorales, et leur évolution, pour identifier les leviers d'une amélioration de l'état de conservation des habitats prairiaux d'intérêt communautaire.

Il est attendu que les données de surveillance ainsi structurées et diffusées facilitent le rapportage pour la Directive habitats faune flore (DHFF), et contribuent à la mise en œuvre et au rapportage du règlement européen de restauration de la nature ■

AXE 4

**ACCOMPAGNER LES ÉLEVEURS
ET RENFORCER LA FORMATION**

ACTION 4.1.

DÉVELOPPER ET DÉPLOYER, EN LIEN AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES, LES OUTILS POUR UN ACCOMPAGNEMENT DES ÉLEVEURS

Plusieurs **typologies de prairies naturelles** croisant écologie et agronomie sont disponibles (par exemple la *Typologie multifonctionnelle des prairies du Massif central* ou la *Typologie agroécologique des prairies permanentes du massif des Vosges*) ou en cours d'élaboration pour certains territoires herbagers en France hexagonale.

Plusieurs outils permettant le calcul d'indices agronomiques, écologiques et environnementaux et parfois de qualité des produits, à l'échelle de la parcelle (ex. : Floreal) ou à l'échelle du système d'élevage (ex. : DIAM2) ont été développés. De plus, des guides proposent des repères, voire une méthode, pour concevoir son système herbager (ex. : guide technique 2023 du réseau Pâtur'Ajuste).

Ces outils permettent d'apprécier la diversité des qualités des prairies, leur multifonctionnalité, et d'envisager leurs complémentarités sur une ferme.

Ils fournissent aux éleveurs, ou à ceux qui les accompagnent, de quoi poser un diagnostic de leur système d'élevage basé sur la multifonctionnalité des prairies naturelles.

ZOOM SUR...

PRAIRIES NATURELLES DE BRETAGNE

Le CBN de Brest a lancé, depuis avril 2024 et pour une durée de 4 ans, le programme « *Prairies naturelles de Bretagne - Prajeier Breizh - Prée naturel de Bertègn* ».

Ce programme, soutenu par le Fonds vert et l'Europe (FEDER), vise à améliorer les connaissances des végétations prairiales et des enjeux de conservation associés, à permettre une meilleure prise en compte de l'enjeu lié à leur préservation, à créer des outils et référentiels mobilisables par un large panel d'acteurs et à concilier agriculture et biodiversité au travers d'une dynamique régionale. Il permettra notamment de produire un guide de reconnaissance et d'évaluation des végétations prairiales de Bretagne et de lancer, avec les acteurs volontaires, un inventaire participatif régional des types de prairies à l'horizon 2028.

La mise en œuvre du programme est accompagnée par un comité technique de suivi regroupant de nombreux acteurs régionaux des domaines de l'agriculture et/ou de l'environnement (techniciens agricoles, agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels, représentants de l'État, etc.).





ZOOM SUR...

L'OUTIL FLOREAL

Le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées a développé depuis 2015 un partenariat avec l'INRAE de Toulouse (Agir et Dynafor) pour la construction de l'outil Floreal qui offre :

- 1/ Une application téléphone : sur le terrain, dans la prairie pour diagnostiquer et dialoguer en direct
- 2/ Un outil sur ordinateur : pour traiter en un clic des jeux de données de plusieurs parcelles (10, 100, 1000...!)

Il produit une vingtaine d'indicateurs agroécologiques sur la base de relevés de végétation.

Cet outil, libre, est à destination des conseillers en agro-écologie de la prairie permanente pour aider au dialogue avec les agriculteurs, construire des diagnostics et des suivis de parcelles, d'exploitations agricoles, de territoires plus vastes (PNR, Région, etc.) ou encore de politiques publiques (ex.: MAEC).

Fruit du financement par la Région Occitanie, l'Etat et l'Union européenne (FEDER), il peut être déployé en Occitanie et sur l'ensemble du territoire national.

L'objectif de cette action est de permettre le développement d'**outils basés sur la multifonctionnalité** des prairies naturelles sur des territoires herbagers où ils n'existent pas encore et permettre la révision des outils existants, en particulier pour qu'ils puissent prendre en compte les changements induits par le dérèglement climatique et les nouveaux savoirs issus de la recherche. Des outils régionalisés sont indispensables car les services rendus par les prairies naturelles varient en fonction des contextes territoriaux.

Ces outils ne doivent pas négliger les arguments technico-économiques pour préserver et valoriser les prairies naturelles et l'élevage herbager. Ils doivent aussi aider à porter une réflexion globale sur le système fourrager. L'étude des leviers et des verrous à plusieurs échelles (de la parcelle au contexte socio-technico-économique) pour l'adoption des pratiques agroécologiques sur les prairies naturelles est à envisager. L'analyse croisée des performances économiques, environnementales et sociales d'exploitations valorisant des prairies naturelles en prenant notamment comme références les exploitations lauréates du Concours Prairies & Parcours serait à mener. **Il s'agit d'accompagner les éleveurs et les filières de l'élevage dans la prise en compte de la multifonctionnalité des prairies naturelles dans leurs choix de gestion.** L'accompagnement des éleveurs, individuellement ou en collectif, par l'utilisation des outils mentionnés ci-dessus doit leur permettre de mieux **diagnostiquer les potentialités de leur système d'élevage** et, ainsi, relever les défis économiques, climatiques et sociétaux auxquels ils doivent faire face. Par suite du diagnostic, il doit être possible d'établir les pistes d'évolution permettant d'engager une transition agroécologique dans les fermes en considérant le contexte de l'exploitation et en respectant les objectifs de l'éleveur. Cet accompagnement des éleveurs sera effectif seulement si les acteurs territoriaux sont formés à l'utilisation de ces outils.

Il est donc attendu un développement et un déploiement des outils basés sur la multifonctionnalité des prairies naturelles. Les **aires protégées et les zones d'AOP** constituent des espaces précieux pour expérimenter, déployer, tester et faire évoluer ces outils, mais ils doivent aussi se développer en dehors de ces territoires. Pour cela, ils doivent être rendus visibles et lisibles pour les acteurs territoriaux. L'intégration des typologies des prairies naturelles dans les jeux sérieux existants (par exemple le rami fourrager de l'Idèle) peut contribuer à faire connaître ces outils.

Pour la mise en œuvre de cette action, l'INRAE, les réseaux des chambres d'agriculture, les aires protégées, les CIVAM, les CBN, les associations de protection de la nature et le réseau Pâtur'Ajuste seront particulièrement mobilisés. L'actuel **diagnostic agroécologique des exploitations**, soutenu par le réseau des Chambres d'agriculture, pourrait être un outil cible dans lequel les connaissances acquises, par les communautés de chercheurs et de naturalistes, sont rendues disponibles. Les actions seront menées avec le concours des opérateurs nationaux (Chambre d'agriculture France, FNAB, etc.) et celui de groupements d'agriculteurs/éleveurs (groupement d'intérêt économique et environnemental – GIEE, etc.) pour promouvoir la préservation et la gestion adaptées des prairies naturelles. Dans cet esprit, à l'échelle du Massif central, le Service interdépartemental pour l'animation du Massif central (SIDAM) appuie déjà la mise en œuvre des diagnostics multifonctionnels du système fourrager (DIAM2) et valorise les retours d'expérience des actions menées par les agriculteurs ■

ACTION 4.2.

DÉVELOPPER DES OUTILS D'AIDE À LA RÉHABILITATION ET LA RESTAURATION DE PRAIRIES NATURELLES

La réhabilitation et la restauration de prairies naturelles, et par conséquent des services écosystémiques qu'elles rendent, sont devenues nécessaires sur certains territoires. La PAC prévoit un accompagnement des agriculteurs pour répondre à la mise en œuvre de la MAEC **« création de prairies »** et **« création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles »**. Des actions de restauration peuvent aussi concerner des **prairies humides dégradées ou abandonnées**. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une action qui s'inscrit dans la restauration des fonctions hydrologiques de la prairie. Les objectifs peuvent être multiples : protection du captage d'eau potable, zone d'expansion des crues, reméandrage de ruisseau, etc.

Les mesures peuvent prendre plusieurs formes allant du simple **réajustement des pratiques agricoles** au semis d'une nouvelle prairie. Lorsqu'un semis est nécessaire, il peut s'agir d'une **duplication de prairie naturelle existante** : l'éleveur, ou le gestionnaire d'aires protégées, peut soit pratiquer la méthode de **transfert de foin**, soit récolter les graines d'une prairie naturelle (prairie source) et ensemer la parcelle ciblée (parcelle receveuse) avec ces graines. Il peut aussi s'agir du **semis de semences d'espèces commercialisées sous le label Végétal local**. Dans le cas où un semis doit être envisagé, il est capital de s'assurer de la disponibilité des semences, qui peut être contrainte par le manque de matériel (notamment de récolte et de tri), de disposer d'une connaissance des dynamiques des communautés prairiales (d'où l'intérêt des typologies cf. action 4.1.) et de maîtriser les outils techniques à mettre en œuvre. L'inadéquation du choix des espèces pour ensemer la parcelle receveuse avec les objectifs

des éleveurs et les pratiques de gestion post-semis peut être un facteur d'échec. Notons aussi que de nombreux éleveurs souhaitent pouvoir piloter l'évolution de leurs **prairies temporaires vers de la prairie naturelle** (renaturation).

De manière générale, l'action vise à **rendre les éleveurs et les gestionnaires d'aires protégées plus autonomes dans la réhabilitation de prairies naturelles** par du matériel végétal sauvage d'origine locale, en particulier par la technique de duplication des prairies naturelles. Cela passe notamment par un meilleur accès, individuel ou collectif, aux outils de récolte (type brosseuse).

Depuis 2023, un arrêté (J.O. du 28/11/2023) autorise la commercialisation de mélanges de semences de plantes fourragères destinés à la préservation de l'environnement naturel.

L'action doit donc permettre le **développement de l'offre de semences prairiales Végétal local**, en particulier pour des espèces difficiles à collecter et des duplications de prairies naturelles. Via le réseau des correspondants du label Végétal local, l'établissement de listes d'espèces concertées entre les éleveurs/gestionnaires d'une part et les producteurs/semenciers d'autre part est assuré afin que l'offre rencontre la demande. Les itinéraires techniques de production des semences sauvages d'origine locale sont élaborés avec les semenciers et les agriculteurs producteurs. Le développement de sites de production de semences est également accompagné afin de mieux gérer les itinéraires techniques pour les espèces sauvages les plus difficiles. L'identification de réseaux de prairies sources à forte biodiversité permettant de réaliser des récoltes directes en prairies est nécessaire.

ZOOM SUR...

RESTOR'ALP-PAIRIES

Sur la période 2025-2029, le CBN alpin met en œuvre le projet Restor'Alp-Prairies en partenariat avec la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux alpins et le laboratoire d'écologie alpine. Ce projet qui concerne le massif alpin français est soutenu financièrement par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Les destinataires des résultats sont les acteurs du monde agricole et les gestionnaires d'espaces naturels. Les principaux résultats seront la restauration de 7 à 10 prairies de fauche de montagne, l'utilisation de mélanges de graines sauvages et locales récoltées en champs ou produites par des semenciers, le suivi et l'évaluation des opérations de restauration dans les compartiments - végétation, sol et pollinisateurs - intégrant la productivité, et la formation des jeunes de l'enseignement agricole.

L'action vise également à mieux connaître les dynamiques végétales post-implantation par un **suivi de parcelles**, une analyse des résultats et un transfert de connaissances vers les éleveurs et les gestionnaires. Des réseaux d'agriculteurs sont constitués pour faciliter le partage d'expériences, les échanges et la constitution d'essais de réhabilitation et de restauration des prairies naturelles. Un **appui technique** est proposé pour expérimenter et définir des itinéraires techniques selon les conditions pédoclimatiques des territoires et selon les objectifs fixés par les agriculteurs ou gestionnaires de milieux. La production de protocoles de suivi et d'évaluation mutualisée et standardisée basée sur les résultats de réhabilitation et de restauration des prairies naturelles est prévue. Des **recueils de savoirs** sur les dynamiques des végétations, les pratiques de gestion, les mélanges utilisés et les techniques les plus efficaces à mettre en œuvre doivent être élaborés dans les territoires.

Cette action n'oublie pas non plus l'accompagnement des éleveurs dans l'ajustement de leurs pratiques (fauche, pâturage, fertilisation, etc.) qui, lorsque l'environnement et le stock semencier de la parcelle le permettent, peut suffire à la réhabilitation de prairies naturelles sans recours à un semis. Quelle que soit la méthode employée (ajustement des pratiques agricoles, duplication de prairies naturelles existantes ou semis de semences du label Végétal local), l'action prévoit un **accompagnement des éleveurs et des gestionnaires dans la définition d'une démarche de réhabilitation ou de restauration des prairies naturelles**. Cette démarche s'attache en particulier à définir les objectifs, les besoins en semences, et le cas échéant les prairies sources. Selon les besoins, elle propose également les meilleurs itinéraires techniques d'implantation et de gestion post-semis ■

ACTION 4.3.

ŒUVRER POUR UN RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE SUR LA GESTION AGROÉCOLOGIQUE DES PRAIRIES

Le maintien des prairies naturelles dans les systèmes agricoles passe par une intégration de cette thématique dans les curriculums de l'enseignement agricole, notamment des formations aux métiers de l'élevage, et par un appui à l'enseignement des techniciens et des ingénieurs. À l'échelle nationale, des partenariats sont noués entre l'OFB et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère en charge de l'agriculture d'une part et entre l'INRAE et la DGER d'autre part. À une échelle locale, des partenariats se nouent progressivement entre des acteurs naturalistes (CBN, etc.), l'enseignement agricole (public, privé et réseau MFR) et le réseau « enseigner à produire autrement » des Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

L'objectif est d'**étendre les partenariats institutionnels, notamment au niveau des territoires, afin de développer des enseignements sur les prairies naturelles et l'élevage herbager, et de faire inscrire officiellement des enseignements sur les prairies naturelles dans les référentiels pédagogiques des techniciens et des ingénieurs.**

Les retours d'expérience de formation, voire de gestion des prairies naturelles, dans les établissements d'enseignement agricole sont partagés. Ces retours sont capitalisés et diffusés, en particulier à travers les publications d'EducAgri Éditions. **Les connaissances, les outils et indicateurs permettant une approche multifonctionnelle des prairies naturelles ou présentant des pratiques agroécologiques, sont traduits en supports utiles à la formation initiale.** Quand ils existent, les outils font l'objet d'une diffusion dans le cadre des enseignements. La formation vise aussi à **diffuser les techniques de restauration des prairies naturelles avec des**

semences sauvages et locales, et faire connaître le label Végétal local. Le **Concours des Jeunes Jurés des Pratiques Agroécologiques (CJJPA)** sur les prairies, coordonné par l'Institut Agro Florac, est soutenu et se développe dans les lycées agricoles. Enfin, l'offre de formation pour les enseignants et formateurs s'étoffe et propose des modules sur les prairies naturelles.

Il est attendu que les établissements d'enseignement agricole prennent en compte les **enjeux de préservation et de restauration des prairies naturelles dans leurs enseignements** et qu'ils développent et promeuvent des **modèles de gestion agroécologiques** permettant le maintien et la valorisation des prairies naturelles. Il est également attendu que les enseignants et formateurs montent en compétences sur cette thématique ■

ZOOM SUR...

PAPILLONS : CIRCULEZ

Le CBNBFC-ORI a développé le jeu sérieux « Papillons : circulez » qui a pour objectif de sensibiliser les étudiants en lycée agricole à l'importance des éléments paysagers et des prairies pour le maintien des populations de papillons de jour en contexte agricole. Cet outil a été conçu comme un support de sensibilisation à l'écologie des papillons (brassage génétique) et d'introduction aux pratiques agricoles (maintien des éléments topographiques, bandes refuges, etc.) favorisant la biodiversité. Cette action a reçu le soutien financier de la fondation SNCF.



Session de jeu "Papillons : circulez"
© G. THIBAUT / CBNBFC-ORI

ACTION 4.4.

PARTAGER LES CONNAISSANCES SUR LES PRAIRIES NATURELLES AUPRÈS DES TECHNICIENS ET EXPLOITANTS AGRICOLES

De nombreux savoirs et expériences utiles à une gestion agroécologique des prairies naturelles existent parmi des éleveurs. Ces savoirs doivent être transférés de façon élargie aux agriculteurs, aux techniciens agricoles et aux gestionnaires d'espaces naturels. Plusieurs réseaux (par exemple : CIVAM, Pâtur'Ajuste, CBN, LPO, gestionnaires d'aires protégées, etc.) organisent des **journées techniques** avec des agriculteurs, conseillers et techniciens agricoles **pour partager les connaissances sur les prairies naturelles**. Par ailleurs, des formations agroécologiques obligatoires sont prévues pour les agriculteurs s'engageant dans des MAEC. **Divers outils ont été développés pour rendre les formations et les journées d'échanges plus ludiques** comme par exemple « Aeole-le-jeu » ou l'outil « Mission PERPET ».

ZOOM SUR...

AEOLE, LE JEU

AEOLE-le-jeu est de type collaboratif, chaque joueur incarne un éleveur appartenant à un même territoire qu'il doit développer de façon durable. Ce jeu vise une sensibilisation des acteurs pour leur permettre de mieux connaître et appréhender les grands types de prairies du Massif central. Il s'agit de « faire toucher du doigt » la diversité des types de prairies et leurs intérêts face à des événements extérieurs, en jouant notamment différents scénarios climatiques ou socio-économiques. Il permet de faire prendre conscience de l'impact des pratiques de gestion sur les services rendus par les prairies à l'échelle de l'exploitation et à l'échelle du territoire.

L'action vise à pérenniser et à élargir le périmètre des formations. Elle doit permettre d'étendre les partenariats institutionnels, notamment au niveau des territoires, afin de développer de nouvelles formations. Elle porte sur le montage, en lien avec Chambres d'Agriculture France, l'Idel, le réseau CIVAM, l'ordre des vétérinaires et les réseaux naturalistes, de :

- **formations sur la gestion agroécologique des prairies et l'autonomie fourragère**, basées sur une approche multifonctionnelle des prairies naturelles, en lien avec les MAEC ; ces formations doivent permettre de faire les liens entre pratiques agricoles, compositions botaniques et propriétés agronomiques (et plus généralement les services rendus) des prairies ;
- **formations ciblées sur les réglementations ;**
- **formations sur la réhabilitation et la restauration des prairies naturelles ;** elles se baseront notamment sur les outils existants et les résultats de l'action 4.3 ;
- **formations sur la gestion des prairies humides** et sur l'utilisation des prairies en cours d'enfrichement ;
- **formations sur la gestion agroécologique des espèces indésirables** en prairies ;
- **formations sur les effets des produits vétérinaires utilisés en élevage** (lutte antiparasitaire) et leurs effets sur la biodiversité, les perspectives de gestion raisonnée du parasitisme ;
- **formations aux outils d'accompagnement des éleveurs** développés dans le cadre de l'action 4.1.

Ces formations sont dispensées aux techniciens et conseillers agricoles, aux éleveurs, aux groupements de vétérinaires et aux gestionnaires d'espaces naturels et d'aires protégées. Les formations à destination des techniciens des Chambres d'agriculture s'inscrivent, le cas échéant, dans les **plateformes de e-learning** que développent des Chambres régionales d'agriculture (ex. Franche-Comté). Les formations à destination des agriculteurs pourraient être développées à travers des fonds existants (ex. VIVEA) ou à créer afin de transmettre les bases d'une gestion agroécologique des prairies naturelles.

Il est attendu que le conseil technique agricole et les éleveurs bénéficient des formations et qu'ils utilisent les outils de diagnostics et les outils de restauration des prairies naturelles ■

ACTION 4.5.

SENSIBILISER ET FORMER LES ÉLUS ET LES TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS AUX ENJEUX DE PRÉSERVATION DES PRAIRIES NATURELLES

Le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) accompagne, par la formation, les collectivités et les agents pour faire face aux enjeux de la transition écologique. **Relever les défis climatiques et écologiques nécessite une montée en compétences et une évolution rapide des politiques publiques et des pratiques professionnelles de tous les agents des collectivités territoriales.**

L'action proposée vise à **inscrire une formation sur les enjeux de préservation des prairies naturelles dans le corpus des formations du CNFPT**. Cette formation sera préparée et dispensée par un écologue ou un binôme écologue-agronome. La formation pourra être adaptée aux différents contextes régionaux.

Il est attendu que les élus et les techniciens des collectivités disposent d'une meilleure connaissance des prairies naturelles et de leurs enjeux afin d'en tenir compte dans l'exercice de leurs fonctions ■

ACTION 4.6.

FORMER LES AGENTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET DES MINISTÈRES POUR FACILITER LE DIALOGUE AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

Les agents des établissements publics et des ministères ne disposent généralement pas d'une connaissance suffisante des contraintes (agronomiques et économiques) de gestion des prairies naturelles et plus généralement des exploitations agricoles. Cela constitue une limite dans les capacités de dialogue avec les organisations professionnelles agricoles et les agriculteurs.

Cette action consiste à mettre en place des formations dédiées à destination des agents des établissements publics et des ministères. Ces formations pourraient s'inscrire dans le **catalogue de formation de l'OFB**. Elles peuvent aussi s'inscrire en lien avec l'**institut de formation des personnels du ministère en charge de l'Agriculture (INFOMA)**. Il est attendu une amélioration des connaissances et un renforcement des capacités de dialogue entre écologues, agronomes et agriculteurs ■

AXE 5

**MOBILISER LES ACTEURS ET LE PUBLIC
EN FAVEUR DU MAINTIEN DES PRAIRIES
NATURELLES**



ACTION 5.1.

MOBILISER LES ACTEURS DANS LE CADRE DU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES « PRAIRIES & PARCOURS »

Le Concours général agricole des pratiques agroécologiques est une formidable vitrine pour valoriser les prairies naturelles et les pratiques des éleveurs. **À l'occasion du Salon international de l'agriculture, le Concours général agricole des pratiques agroécologiques « Prairies & Parcours » récompense chaque année des agriculteurs et éleveurs qui assurent une gestion de leurs prairies avec un bon équilibre agroécologique.** Il est piloté par un comité d'orientation (commun avec l'agroforesterie) qui est composé de Comexposium, le MAASA, le MTE/CGD, l'OFB, Chambres d'agriculture de France, la Fédération des PNR, le Fonds pour l'Arbre, INAO, INRAE, la Bergerie Nationale, SCOPELA, SUPAGRO et Réseau Haies France. Le concours se déploie **sur une soixantaine de territoires** qui organisent des jurys locaux. Il permet de mettre en visibilité des éleveurs qui assurent une gestion agroécologique de leurs prairies naturelles. Le concours permet aussi de mettre en lumière l'implication des établissements d'enseignement agricole dans les jurys locaux, via la déclinaison Concours des Jeunes Jurés des Pratiques Agroécologiques (CJJPA).

L'objectif est de pérenniser le savoir-faire des éleveurs et des agriculteurs et leur engagement dans le maintien de prairies à forte diversité floristique qui ont à la fois une vocation agronomique de production et un rôle dans l'accueil et la préservation de la biodiversité.

L'action vise à **renforcer les outils de mobilisation à destination des éleveurs d'une part et auprès des élèves et étudiants des établissements d'enseignement agricole d'autre part** afin de valoriser les pratiques mises en avant à l'occasion du concours. La déclinaison du concours auprès des jeunes jurés est particulièrement utile car ce concours leur permet de travailler toute une année sur le sujet des prairies naturelles et de dialoguer avec les éleveurs qui maintiennent et valorisent leurs prairies naturelles dans leur système de production ■

ZOOM SUR...

LE CONCOURS "PRAIRIES & PARCOURS" EN HAUTS-DE-FRANCE

En Hauts-de-France, le CBN s'implique dans le concours depuis les années 2010 aux côtés de ses partenaires : Parcs Naturels régionaux de l'Avesnois, Scarpe-Escaut, des Caps et Marais d'Opale, de la baie de Somme Picardie maritime, Avenir conseil élevage, Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais, Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France etc. Le jury local se regroupe sur les parcelles sélectionnées pour le concours. L'évaluation repose sur la place de la prairie dans le système fourrager, sa diversité floristique et sa gestion, qui influent directement sur la qualité de l'alimentation des troupeaux, la biodiversité et les caractéristiques des produits issus de l'exploitation (comme le lait, la viande, ou le fromage). Les échanges entre experts sont très enrichissants et permettent à l'éleveur de mesurer l'ampleur des services offerts par sa prairie.

ACTION 5.2.

PRODUIRE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Les supports de communication en faveur de la conservation des prairies naturelles font défaut. Il faut développer des arguments historiques, culturels, esthétiques ou sensoriels pour **accroître la compréhension et l'adoption des pratiques agroécologiques**. Il est possible de s'appuyer sur les retours d'expérience d'éleveurs qui développent une conduite agroécologique de leurs prairies naturelles, comme c'est le cas des éleveurs lauréats du concours général agricole des pratiques agroécologiques.

Afin d'accentuer la communication, dans le cadre du LIFE BIODIV'FRANCE, l'OFB et ses partenaires ont élaboré une **stratégie** et un **plan de communication à l'échelle nationale**. Un **argumentaire** complet sur les prairies naturelles en tant que solutions fondées sur la nature pourrait être élaboré. Des supports de communication seront développés et adaptés aux différents publics : éleveurs, élus, organisations agricoles, semenciers, entreprises des travaux agricoles, filières de commercialisation, citoyens, etc. Les **journaux et revues agricoles** sont particulièrement visés par l'argumentaire en faveur de la conservation des prairies naturelles. Il pourra être envisagé la production d'un film court, de **plaquettes et flyers, de maquettes pédagogiques** et de publications sur les **réseaux sociaux**, etc. Avec l'appui de l'OFB, les parcs nationaux (PN) français proposent des **vidéos, pédagogiques et techniques**, à destination d'un public de professionnels (agriculteurs, techniciens) et de l'enseignement agricole⁸. L'objectif est de permettre la capitalisation puis la diffusion, par une variété de canaux, d'exemples de mise en œuvre des pratiques agroécologiques de gestion des prairies naturelles.

Pour maintenir la rentabilité économique des exploitations, il y a un enjeu de communication auprès des filières de commercialisation des produits issus de l'élevage herbager. Il s'agit d'**inciter les consommateurs à s'orienter vers de la viande ou des produits laitiers issus d'élevages majoritairement herbagers**. Ces produits sont parfois reconnus par des SIQO (ex. : spécialité traditionnelle garantie lait de foin), mais pas toujours. Ces incitations doivent se faire dans un contexte de réduction de la part des produits animaux dans l'alimentation, pour des raisons climatiques et de santé publique.

Des actions de communications seront ciblées auprès des élus, des organisations professionnelles agricoles, des établissements d'enseignement agricole, etc. à l'occasion de séminaires nationaux et régionaux. Plus particulièrement, l'OFB et ses partenaires pourront communiquer sur un stand tenu au **salon des maires et des collectivités**. Des communications seront aussi ciblées auprès des organisations professionnelles agricoles, via la tenue de stands à l'occasion du **Salon international de l'agriculture**, des manifestations organisées par les chambres d'agriculture ou du **Sommet de l'élevage**. Il est aussi envisagé de porter un éclairage sur les prairies naturelles à l'occasion de **salons professionnels** et de **foires agricoles** plus locales.

Il est attendu une amélioration de la prise de conscience du grand public comme du monde agricole (agriculteurs, mais aussi les filières en amont et en aval) de la disparition des prairies naturelles et une meilleure connaissance des enjeux qui leur sont attachés ■

Espaces naturels sensibles DUNES DE BON ABRI

Les prairies

Des prairies humides et calcaires sont apparues à l'emplacement des anciennes carrières de sable. Au printemps, la floraison de l'*orchis négligé* les colore de taches roses. Cette orchidée, rare en Côtes d'Armor et inscrite sur la liste rouge du massif armoricain, est relativement abondante sur le site.

Dans les parties qui n'ont pas été exploitées, certaines buttes plus sèches sont occupées par des prairies dominées par une graminée : le *brachypode penné*.

On y trouve également de nombreux papillons comme le *demi-deuil*, dont les chenilles se nourrissent entre autres des feuilles de cette plante.

Il est également fréquent de croiser au détour d'un sentier le lézard vert qui se chauffe au soleil.



AXE 6

**STRUCTURER L'ANIMATION DES ACTIONS
EN FAVEUR DES PRAIRIES NATURELLES**

ACTION 6.1.

DÉVELOPPER LA GOUVERNANCE NATIONALE

La gouvernance a pour vocation d'**organiser et de conjuguer les forces des parties prenantes sous forme de collectifs à l'échelle des territoires** (région, massif, bassin) et à l'échelle nationale. Au niveau national, cette gouvernance peut s'appuyer sur le **groupe de travail national** qui a été constitué et dont les acteurs ont été consultés pour la rédaction du présent document. Ce groupe de travail se réunit annuellement et organise occasionnellement des séminaires nationaux.

La gouvernance nationale est garante de la mise en œuvre des propositions. Elle évaluera annuellement l'état d'avancement des actions. Elle viendra en appui des politiques publiques nationales. Elle actionnera, autant que possible, à son échelle, les leviers financiers pour permettre aux acteurs d'agir.

La gouvernance nationale peut aussi s'appuyer sur le nouveau **Réseau Mixte Technologique (RMT) "Horizons Prairies" (2026-2030)**, agréé par la DGER du ministère en charge de l'agriculture, qui a pour ambition de produire des éléments factuels permettant de mieux comprendre le rôle que pourraient jouer les prairies pour répondre aux grands défis de la souveraineté alimentaire, de la neutralité carbone, de la lutte contre l'érosion de la biodiversité, et pour constituer un levier de la transition agroécologique. Ce RMT, coanimé par l'INRAE et l'IDELE, permet de fédérer un réseau national d'acteurs ■

ACTION 6.2.

CONSTITUER ET RENFORCER LES COLLECTIFS TERRITORIAUX ET LEUR GOUVERNANCE

Plusieurs acteurs ont constitué des **communautés de travail** ou tissé des **partenariats** (CBN de Brest et les Chambres d'agriculture de Bretagne, CBN de Bourgogne-Franche Comté et du Massif central et les principales AOP, etc.). Certaines de ces communautés (CBN-INRAE, PNR-PN) se sont retrouvées à l'échelle de territoires autour d'un ou de plusieurs projets relatifs aux prairies naturelles qui ont donné naissance à des collectifs.

L'objectif est de **créer des collectifs à l'échelle de tous les territoires**. Les collectifs seront chargés de la **coordination de la mise en œuvre**

des actions à l'échelle de leur territoire. Quand ils existent, ils doivent être renforcés en intégrant de nouveaux acteurs afin de couvrir la totalité des axes thématiques proposés dans ce document. Il est attendu que ces collectifs favorisent l'émergence de projets. Leur gouvernance est définie. Des **outils d'informations et de partage** sont mis en place pour favoriser la communication au sein d'un collectif et en inter-collectifs. Des **séminaires** sont organisés pour faciliter la cohésion nationale des collectifs et pour **partager des retours d'expériences** ■

LES CONSERVATOIRES BOTANIQUE NATIONAUX

En France, les Conservatoires botaniques nationaux
mènent 5 missions d'intérêt général* au service
de la **flore**, de la **fonge** et de leurs **habitats**.



Développer et améliorer
les connaissances



Informier, sensibiliser
et mobiliser



Gérer et valoriser
les données



CONSERVATOIRES
BOTANIQUE NATIONAUX



Appuyer par l'expertise
scientifique et technique



Contribuer à la gestion
conservatoire et à la
restauration écologique

* En 2021, les missions des Conservatoires botaniques nationaux
en faveur de la diversité végétale et fongique,
ont été renforcées et reconnues d'intérêt général
par décret n° 2021-762 du 14 juin 2021.

+ d'infos sur www.fcbn.fr



cbn
MARTINIQUE
Fort-de-France



0 25 km

cbn
MASCARIN
Saint-Leu



0 25 km

cbn
ÎLES DE GUADELOUPE
Gourbeyre



0 25 km

PROJETS DE CBN
CB NOUVELLE-CALÉDONIE
Païta



0 100 km

GUYANE
Cayenne



0 100 km

Conservatoires botaniques nationaux

- Sièges des CBN agréés ▲ Délégations, antennes des CBN agréés
- Conservatoires botaniques en création ou en cours d'agrément

Échelle (métropole uniquement)

0 100 km

PRAIRIES NATURELLES

19 PROPOSITIONS PRENANT EN COMPTE LEUR MAINTIEN ET LEUR
RESTAURATION PAR L'ÉLEVAGE HERBAGER EN FRANCE HEXAGONALE

STRATÉGIE - SEPTEMBRE 2026



CONTACT

Fédération des Conservatoires
botaniques nationaux

Domaine de Certes
47 avenue de Certes
33 980 AUDENGE

contact@fcbn.fr

SUIVEZ-NOUS 

POUR EN SAVOIR PLUS
www.fcbn.fr



Dans la continuité du séminaire national coorganisé par l'OFB, les CBN et INRAE en octobre 2021, le réseau des CBN a souhaité recueillir un ensemble de propositions contribuant au maintien et à la restauration des prairies naturelles par l'élevage herbager.

Ces propositions constituent une revue des actions nécessaires à mettre en œuvre aux échelles nationales et territoriales. Chaque territoire s'appropriera les actions pour les décliner à son échelle en tenant compte du contexte, des savoir-faire des filières et des

groupements d'agriculteurs et des connaissances acquises par les acteurs. La mise en œuvre des actions est l'affaire de tous : éleveurs, organisations professionnelles agricoles, filières agricoles amont et aval, acteurs de la formation et de la recherche, services de l'État, collectivités, établissements publics, associations, gestionnaires et nombreux réseaux d'acteurs. La déclinaison régionale des propositions pourrait faire l'objet d'échanges dans le cadre des comités régionaux de la biodiversité ■

Sous la coordination de :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



BIODIV'
FRANCE

Cofinancé par l'Union Européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi de la subvention ne peuvent en être tenues pour responsables.